

de la Drôme Provençale

Cercle Généalogique



La Lettre

DANS CE NUMERO :

Rechercher ses ancêtres italiens
Le fils de la marquise de Montbrun
Chronique de la famille Champin (*Salettes*)
Alfred Loudet, un artiste montilien
Hartmannswillerkopf, un poème pour la paix
Lexique des actes des notaires (*suite*)



N° 82 – 2^e trimestre 2015

Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- Liste des CD-Rom gravés
- 6 Journée des adhérents à Mollans
- 7 Petites annonces et Coin des découvertes
- 8 Déjà paru et nouveautés de la bibliothèque
- 9 La Cousinade Barthélémy
- 10 Les Abbayes Joyeuses
- 11 La croisière sous le signe de la généalogie
- Les mots croisés de Nadine
- 12 Rechercher ses ancêtres italiens
- 14 L'élection du pape Benoît XIV
- 15 Le fils de la marquise de Montbrun
- 23 Chronique de la famille Champin
- 25 Corrigé des mots croisés de Nadine
- 26 Alfred Loudet, un artiste montilien
- 28 Visite Pastorale
- 29 Hartmannswillerkopf, un poème pour la paix
- 30 Lexique des actes des notaires
- 32 Flash n° 215 et 217 de la FFG
- 33 La Boutique du CGDP

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles, questions et réponses pour le prochain numéro :

15 août 2015

Mot du président

Bonjour à toutes et tous,

Voici le premier trimestre passé !

Je me félicite de la bonne entente qui règne au sein du CGDP. Tous les participants font leur maximum pour faire fonctionner au mieux notre cercle, que ce soit pour l'accueil des anciens et nouveaux adhérents lors des permanences ou que ce soit pour les préparations des diverses manifestations que nous organisons. Un grand merci à vous toutes et tous qui faites avancer notre association.

Cela ne suffit pas, bien sûr ! Nous avons toujours besoin d'un meilleur engouement des adhérents, notamment, pour la Lettre qui a besoin de vous pour vivre (par vos articles, vos anecdotes ou tout autre sujet) et pour les relevés qui sont très incomplets. Vous en avez eu besoin pour construire votre généalogie... Vous pourriez compléter les données de notre base en nous donnant un petit coup de main. Proposez-nous votre aide !

La journée des adhérents à Mollans-sur-Ouvèze a été un succès avec plus de 70 visiteurs malgré une distance importante pour certains, mais le beau temps et une visite du village très appréciée ont fait oublier un certain désagrément dû à la fatigue du voyage.

Une exposition supplémentaire, non prévue à notre programme de l'année, ayant pour thème la guerre de 1914-1918 s'est tenue à la Bégude-de-Mazenc les 6 et 7 juin 2015, en collaboration avec l'association "vivre au village" et les anciens combattants ; de plus amples détails sont donnés sur notre site Internet.

Guy VENTURINI

Auteurs des articles

Hélène ANDRIANT
Mireille BERARD
André BOUSQUET
Marie-Claire DEBOUVERIE
Evelyne DURAND
André GAUTIER
Alice LEMAIRE
Nadine MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER
Bernard MAURICE
Agnès PORTIER
Monique REIGNIER
Louise VERNEDE
Guy VENTURINI

Crédits Photographies

André BOUSQUET
Bernard MAURICE
Marie-Claire DEBOUVERIE

CONSIGNES

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

mcdebouverie@orange.fr

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Merci à l'avance !

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services et activités

Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée
+ frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms

des registres paroissiaux,
puis gravure sur CD-Rom

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier
d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie : cours, conférences, conseils, documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées des adhérents par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances, démarches diverses

Un site internet :

genea26provence.com

Deux forums pour les adhérents :

CGDP

genea26provence@yahoogroupes.fr

CGMP

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

Une page Facebook :

facebook.com/cgdp.genealogiste





Entrée Saint Martin



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences 2015 du samedi au Cercle

de 10 à 17 heures :

4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre,
7 novembre et 5 décembre

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet

Sandy-Pascal ANDRIANT

webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook

Nadine MARCEL

facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums

Sandy-Pascal ANDRIANT

CGDP

cgdp@genea26provence.com

CGMP

cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP

cgdp@wanadoo.fr

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy VENTURINI

Président

06 11 33 66 08

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €

Dans ce montant, sont comprises

La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.
Le C.G.M.P. est membre de la Fédération
Française de Généalogie (FFG)

Conseil d'administration

LE BUREAU

Président

Guy VENTURINI

1^{er} Vice-président

Yves DEBOUVERIE

2^e Vice-président

Sandy-Pascal ANDRIANT

Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Monique REYNIER

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

André BOUSQUET

Marie-Claire DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Alice LEMAIRE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

Odile MOUSSET

Mauricette PEYRARD

Marie-Thérèse LAUZIER

Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

mcdebouverie@orange.fr

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence Manosque

jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr

Maison des Associations

209, boulevard du Temps Perdu

04100 MANOSQUE

Tous les samedi du mois de 14h à 18h

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

postmaster@agha.fr site : <http://www.agha.fr>

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14h30 à 18h30

06

CEGAMA

contact@cegama.org site : <http://www.cegama.org>

Maison des Associations

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

agbdr@wanadoo.fr site : <http://www.ag13.org>

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Epée

13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14h à 19h

Aix-en-Provence

Le Ligoures

Place Romée de Villeneuve

Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2^e et 4^e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot

2^e et 4^e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel

Rue Bel-Air

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

La Ciotat

Archives communales Mairie

1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2^e jeudi du mois de 14h30 à 18h00

(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet

Impasse La Roberte

3^e samedi du mois de 14h à 19h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes

298 Av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

cgenea83@free.fr site : <http://cgenea83.free.fr>

2^e jeudi et 4^e samedi de 14h30 à 17h30

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

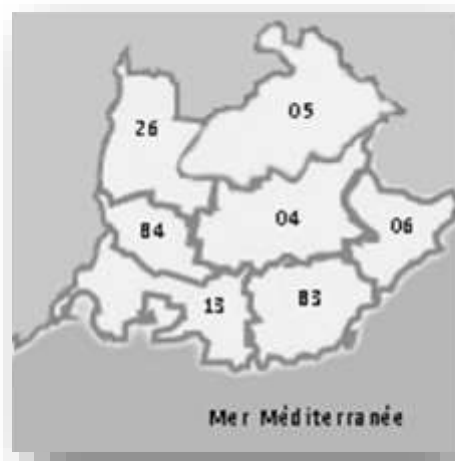
courriel.cgvacluse@gmail.com

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h



Vie du Cercle

Attention !

En 2015, les permanences du samedi se tiendront les 4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

En 2015, les permanences du mardi ont changé d'horaires : elles ont lieu désormais de 10h à 17h.

La Journée des adhérents aura lieu le 8 novembre 2015 à Montélimar.

Conférence à Châteauneuf sur les blasons et leur histoire

Jeudi 24 mars 2015 à Châteauneuf-du-Rhône, nous sommes allés écouter la conférence : « *Les blasons et leur histoire locale* », qui était animée par Hervé François Orband, archéologue du bâti et historien du moyen âge, et présentée par Hélène Grousson, archiviste de l'Agglomération de Montélimar.

Nous avons survolé l'héraldique, ses lois et ses règles. Dès le XI^e siècle, 20 000 familles possèdent des blasons utilisés par l'autorité seigneuriale, les bourgeois ou n'importe quelle personne, les corporations de métier et les villes. Cela permet de connaître l'histoire locale.

Nous étions quelques-uns du CGDP à suivre cette conférence fort intéressante.

Monique REIGNIER

Sondage pour les permanences !

Nous avons besoin de votre avis concernant les horaires et les jours des permanences hebdomadaires. A cet effet, une fiche avec un coupon réponse est jointe à cette Lettre pour vous permettre de nous faire part de vos souhaits. Vous pouvez soit nous la renvoyer par la poste, soit nous envoyer un mail.

Encore merci pour le temps que vous consacrerez à ce sondage.

Nos participations

Le cercle participera entre autres aux manifestations suivantes au cours de 2015 :

- Salon national à Poitiers du 2 au 4 octobre
- Congrès d'été de l'association de l'Ardèche
- Forum de l'association EGDA à Beaumont-les-Valence en septembre

Liste des CD-Rom gravés de février à avril 2015

Transmis par **Guy VENTURINI**

Paroisse	Cod	Canton	Années	Vues	Actes	Sauf années ou observations
MOIS DE FEVRIER 2015						
MIRMANDE 1/2	K05-1A	LORIOI	1621-1740	828	7023	
MIRMANDE 2/2	K05-2A	LORIOI	1741-1792	714	4610	
LAUX MONTAUX - LAUX (LE)	Q06-A	REMUZAT	1693-1792	113	403	1697, 1698, 1706-1709, 1711, 1713-1715, 1718, 1726, 1760-1762.
MEVOUILLON	T09-A	SEDERON	1700-1792	434	2995	1709-1719, 1743-1753.
MOIS DE MARS 2015						
MENGLON	D06-1A	CHATILLON EN DIOIS	1685-1792	662	4036	1789
MENGLON, Protestants	D51	CHATILLON EN DI	1603-1792	593	D51	1621-1776. Protestants voir O 51-1A (NYONS, Protestants 1/2). Voir aussi Z 53-1/2 (PROTESTANTS REGION DIE 1/2).
MOLLANS SUR OUEZE 1/2	B11-1A	BUIS LES BARONNIES	1610-1737			En double B 1611-1657.
MOLLANS SUR OUEZE 2/2	B11-2A	BUIS LES BARONNIES	1738-1792			
MOIS DE AVRIL 2015						
MOLLANS SUR OUEZE 1/4	B11-1B	BUIS LES BARONNIES	1793-1817	1353	2682	M An 5.
MOLLANS SUR OUEZE 2/4	B11-2B	BUIS LES BARONNIES	1818-1850	1319	2893	
MOLLANS SUR OUEZE 3/4	B11-3B	BUIS LES BARONNIES	1851-1878	1549	2043	
MOLLANS SUR OUEZE 4/4	B11-4B	BUIS LES BARONNIES	1879-1900	831	1006	

Mollans-sur-Ouvèze

La journée des adhérents, le 12 avril 2015

Un magnifique soleil éclaire les pierres du village de Mollans. La grande salle du Bicentenaire, mise à notre disposition par le maire, les bénévoles très actifs, les documents installés pour les consultations et les nombreux adhérents curieux de poursuivre leurs recherches : tout est réuni pour que cette journée porte ses fruits.

Après une matinée studieuse, l'assemblée écoute le premier discours du président du CGDP, Guy Venturini, qui remet au maire de Mollans les relevés des BMS de l'ancien régime et des NMD de l'état-civil de sa commune ainsi que les CD-Rom contenant les photos des actes. La réponse du maire est brève et agréablement complétée par un apéritif offert par la mairie.



L'assemblée se retrouve autour d'un repas qui redonne des forces à ceux qui poursuivront leurs recherches et à ceux qui, guidés par M. Colonat, vont découvrir les beautés architecturales du village provençal.

Il n'y a de bonne compagnie qui ne doive se quitter : les articles sont rangés, les documents vont reprendre la route de Montélimar grâce à la bonne volonté des participants. Au revoir !

Mireille BERARD



Une brève Histoire de Mollans-sur-Ouvèze

Les vestiges les plus anciens datent des environs de l'an 1000 sous la forme d'un petit prieuré, en aval du site actuel ; mais le lieu-dit « Le Châtelard », sur les hauteurs dominant la ville, évoque une présence locale à une époque beaucoup plus lointaine, un oppidum préhistorique.

Franchissons allègrement les siècles ... Au XII^e siècle, les Mévouillon construisent un château (il y en aura même deux), château dont il ne subsiste qu'un donjon massif, impressionnant, « embelli » beaucoup plus récemment. La ville est ceinturée de remparts : c'est une Porte entre le Dauphiné et le Comtat Venaissin.

Évoquons quelques traits de la vie pratique :

- Les rues et les ruelles sont étroites et très pentues, ou en escaliers... déjà des difficultés de circulation.
- Les fontaines sont nombreuses, mais la principale ressource en eau est une célèbre fontaine dite " du Dauphin " avec son lavoir couvert de 7 arcades ; cependant, elle est de l'autre côté du pont sur l'Ouvèze... quelle corvée !
- Les terres cultivables — comme dans bien des cas — se trouvent loin des lieux d'habitation en aval et plutôt sur la rive gauche.

Parmi toutes les activités, on retiendra l'élevage du ver à soie, particulièrement intense car il est dit que cela nécessitait 500 tonnes de feuilles dans les meilleures années ; on ne peut imaginer tous ces champs plantés de milliers de mûriers dont il ne subsiste que 2 ou 3 exemplaires.

Pour les amateurs de vieilles pierres et de constructions anciennes, cette ville ne manque pas de charmes touristiques, en particulier le Pont Roman, élargi à la fin du XIV^e, encadré à ses extrémités par la fameuse fontaine d'une part, et de l'autre par le beffroi et une chapelle en encorbellement qui méritent bien un détour par le chemin qui passe sous le pont. Chaque édifice a son panneau d'informations... allez les lire.

Notons pour finir l'église principale Saint Marcel, beaucoup plus moderne mais dont la période de construction n'est pas banale : aux alentours de 1789, on construit, on inaugure, on consacre cette église en pleine période révolutionnaire !

Un grand merci à notre guide, M. Colonat, qui nous a fait partager toutes ses connaissances, tout au long d'un parcours plein de méandres.

André BOUSQUET



Petites annonces

Le Salon national de généalogie, sous le patronage de la Fédération française de généalogie, aura lieu les 2, 3 et 4 octobre 2015 à Poitiers. Le thème retenu est « *Poitou et Nouvelle France* ». Pour toute information, contactez par mail : contact@poitiersgenealogie2015.fr. Le site internet est www.poitiersgenealogie2015.fr.



Maurice Bourène a partagé sur le forum les relevés des actes notariés qu'il a dépouillés pour ses besoins propres... Au cas où ces relevés intéresseraient des membres du CGDP, il peut fournir les photos de ces actes. Il précise que certains noms ou prénoms sont manquants en raison d'une transcription difficile.

Ces relevés concernent principalement des actes provenant de notaires de Grignan, Taulignan et La Garde Adhémar avec quelques-uns de Grillon et de Richerenches. Les abréviations qu'il a utilisées sont celles du cercle. Les membres du CGDP l'en remercient vivement !

Echange de relevés entre le Gard et la Drôme

Jean-Louis Praden du cercle Généa30 <http://genea30.free.fr> a transmis au CGDP les 91 naissances, 36 mariages et 32 décès de la Grand-Combe (30), comportant : soit un des parents drômois, soit une mention marginale d'un conjoint drômois. Il est en train de faire les mêmes recherches dans les autres communes du Gard. Les membres du CGDP l'en remercient vivement ! En échange, le CGDP a transmis 202 relevés d'actes d'état civil (NMD) et ceux des registres matricules concernant des Gardois.

Coin des trouvailles

Relevé par Sandy Andriant à Agonges (03)

Sépulture le 04/12/1735

de GIRAUD Jean Bernard (M) mendiant, 35 ans, originaire de Romans-sur-Isère (26)

2 E-DEPOT GG 13 vue 17 / 47 : <http://recherche.archives.allier.fr/ark:/84133/a0113807910344gZyjs/1/17>

Relevé par l'Entraide FranceGenWeb 38

Contrat de Mariage à Vienne (38) le 12/01/1657 devant M^e Philippe BARBARIN 3 E 5217

* entre MASSON Jean (M) habitant à Vienne (38) originaire de Pierrelatte (26)

- fs de MASSON Estienne †

- et de ROUX Margueritte †

* et AYMARD Polixaine (F) originaire de Pierrelatte (26) veuve de PERRIN Pierre †

- fa de AYMARD Estienne notaire †

- et de COQ Clauda †



A paraître, Dons et Nouveautés de la bibliothèque

Montélimar dans la Drôme, son histoire, son patrimoine, Marylène Marcel-Ponthier

Après avoir rédigé pendant plus de dix ans des centaines de « *Chroniques montiliennes* », il était normal que l'auteur tente une synthèse et propose une histoire chronologique. La voici !

Ce récit comporte les événements essentiels qui ont façonné la ville de Montélimar : l'installation des premiers hommes sur les bords du Rhône puis celle des Gaulois et des Romains sur les berges du Roubion, l'arrivée des seigneurs sur la motte et la naissance de la féodalité, le tumulte des guerres de religion et les excès engendrés par la Révolution, la démolition des remparts et les aménagements du XIX^e siècle... sans oublier l'explosion démographique et urbanistique du XX^e siècle.

L'auteur s'attache par ailleurs à décrire le patrimoine de la ville, ses monuments encore existants ou ses vestiges, tels le château des Adhémar, la chapelle Saint-Pierre, la tour de Narbonne, l'église Sainte-Croix, la maison Diane de Poitiers, les hôtels particuliers, etc.

Cet ouvrage de 132 pages (format 16 x 24 cm) est illustré de nombreuses cartes postales anciennes et de photographies en couleur signées Lucien Dupuis.



Vous pouvez dès à présent le réserver au prix de 17 € (20 € ensuite en librairie) afin de l'aider à le financer puisque, fidèle à ses habitudes, elle le publie en autoédition. En souscription jusqu'au 30 juin 2015, contacter l'auteur :

marylene.ponthier@orange.fr

Plusieurs membres du cercle ont donné des ouvrages pour enrichir la bibliothèque :

- M^{me} Michèle Charrière, de Manas, a donné les revues des cercles de Normandie (revue trimestrielle sur 20 ans), du Dauphiné, du Maine et Perche, de Lorraine.
- M^{me} Mauricette Peyrard, a donné de nombreuses revues sur l'histoire de l'Ardèche et du Gard.

Qu'elles en soient toutes deux vivement remerciées !

Les étoiles de Compostelle, Henri Vincenot, Ed Folio

« XIII^e siècle, les « essarteurs » vous prenaient une forêt chenue et, en vingt ans, en faisaient un versant fertile. Jehan le Tonnerre était de ceux-là, sauvages et farouches comme des chevreuils, tenus en lisière par les gens des villages, quand la curiosité et la fatalité l'ont mené jusqu'au chantier de construction d'une abbaye cistercienne. Et le voilà bientôt enrôlé par les compagnons constructeurs, ces « Enfants de Maître Jacques », mystérieux « Pédaupes » dont il fera partie après une longue initiation. Vincenot se fait plus que chroniqueur de cette singulière aventure, à la fois mystique et quotidienne, des bâtisseurs de cathédrales. »



Il est consultable et empruntable à la bibliothèque du CGDP [référence D57]

Les Mottinots, une histoire dans l'Histoire, Jean Louis Costes, Tome II, Ed les Archives de Hauterives et Châteauneuf de Galaure

« Les Mottinots, une famille originaire de Châteauneuf-de-Galaure où elle apparaît en 1458, puis implantée à Treigneux, mandement d'Hauterives, depuis 1583, avant de perdre son identité avec le dernier descendant du nom. Rien d'extraordinaire, bien au contraire, une lignée ordinaire au fil des siècles, mais dont l'histoire illustrée à l'aide de nombreux documents d'archives divers est intégrée dans l'histoire locale et dans l'Histoire de France. Enquête généalogique, condensé d'événements locaux, résumé d'histoire, cette évocation d'une famille de la Drôme des Collines est tout cela à la fois. Chaque génération est replacée dans le contexte historique de son époque pour mieux en appréhender les conséquences dans la vie de tous les jours... »



Il est consultable et empruntable à la bibliothèque du CGDP [référence D56].

La sorcière dans la Forêt de Saoû et autres récits, Christine Garaud et Richard Stroot

Sept récits basés sur des faits réels tirés des archives des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle de quelques communes de la Drôme : Saoû, Vesc, Crupies, Valence, Dieulefit et Saint-Nazaire-le-Désert.

A la fin de chaque récit, se trouve une annexe réunissant un arbre généalogique partiel du personnage principal et des annotations. De nombreuses cartes, illustrations et photographies parsèment les textes. Les récits sont romancés mais les personnages ont tous vraiment existé ainsi que la plupart des autres personnages mis en scène.

Il est consultable et empruntable à la bibliothèque du CGDP [référence D58].



Napoléon et sa traversée des Basses-Alpes, Archives départementales des Basses-Alpes

« A l'occasion du bicentenaire du retour de Napoléon de son premier exil sur l'île d'Elbe en 1815, les Archives départementales des Alpes de Haute Provence ont choisi de se joindre aux initiatives qui, tout au long de la « Route Napoléon », le célèbreront. »

Cette ouvrage accompagne l'exposition itinérante qui décrit l'itinéraire et les risques encourus par le groupe d'hommes qui accompagnent l'empereur pendant cet hiver 1814-15.

La revue est consultable et empruntable à la bibliothèque du CGDP [référence : D 54]



Raconte-moi... Les Cabanes du Salaison, Cercle Archéologique Melgorien

La plupart des Melgoriens connaissent la route des Cabanes. Bordée de platanes à la sortie de l'agglomération, après quelques contours, elle longe le Salaison parmi les saules et les tamaris, jusqu'au Plan de la passerelle où les pêcheurs abordent le matin... L'ouvrage traite différents sujets concernant cet endroit si pittoresque : l'origine, la flore, la faune, la pêche et la chasse, la gastronomie, les souvenirs d'une époque révolue et la vie d'aujourd'hui.

C'est un don de l'Association Généalogique et d'Histoire de la Grande-Motte Il est consultable et empruntable à la bibliothèque du CGDP [référence D54].



Loulou le Geek, chez ses ancêtres, Ed Au fils du temps, Association de Généalogie et d'Histoire Locale à la Grande-Motte

L'ouvrage est le résultat d'un travail collectif regroupant pour les textes, Geneviève Bailly, Michèle Castella, Etienne Gay-Lugaro, Suzy Palu, Thérèse Pons, Hélène Tari, et pour les dessins, Bernard Leblond.

Loulou le Geek est le personnage central de cette histoire parti à la recherche de ses ancêtres en utilisant les nouvelles technologiques et les outils traditionnels. Cette bande dessinée a été réalisée dans le but de promouvoir l'association et d'ouvrir la généalogie à un large public.

C'est un don de l'Association Généalogique et d'Histoire « Au fils du temps » de la Grande-Motte. Il est consultable et empruntable à la bibliothèque du CGDP [référence G60].



La Cousinade Barthélémy

C'est par une journée ensoleillée, le dimanche 12 avril, que j'ai réuni, à la salle des fêtes de Chamaret, une quarantaine de cousins tous issus soit d'une branche ascendante, soit d'une branche descendante ou collatérale de ma grand-mère paternelle, Camilla Barthélémy, épouse de Louis Durand (Colonzelle) : les familles Durand et Bertrand, Pascal, Duffes de Bol-lène, Barailler (de Clansayes, Saint-Remèze,...), ainsi qu'Agnès Triboulet et son mari, et des cousins inconnus jusque-là. N'ont pas été oubliés ceux qui ont eu des empêchements, les familles Amevet et Vaysse, mais qui étaient présents par leur témoignages.

Après avoir fait connaissance avec les nouveaux et donné les explications à chacun pour qu'il se retrouve dans l'arbre généalogique, nous avons pris l'apéritif dehors, grâce au beau temps. Par la suite, un buffet, composé des plats amenés par chacun, a été servi. Les desserts ont surtout été appréciés.

Pour terminer la journée, certains ont joué à la pétanque tandis que les autres faisaient plus ample connaissance et discutaient.

Evelyne DURAND

Quinze à table et Ascendance d'Albert Laurens, Nicolas Seydoux, dessins de Plantu, Ed Gallimard

Deux importants volumes illustrés notamment par des dessins de Plantu, mais aussi par des photographies, présentent la généalogie de la famille Laurens, grand-père de Nicolas Seydoux.

Les Laurens sont originaires de la Drôme : Autichamp, Beaufort-sur-Gervanne, Montbrand, Plan-de-Baix, Montclar, St Dizier-en-Diois...

Pour éclairer cette histoire familiale, l'auteur n'a pas hésité à reproduire des extraits de nombreux ouvrages la replaçant ainsi dans son contexte historique, géographique, économique...

Cet ouvrage a été donné par Eliane Sauvan-Magnet. Son mari, Jean-Pierre Sauvan-Magnet, l'avait reçu de l'auteur. Qu'elle en soit vivement remerciée ! Il est consultable au local du CGDP.



Les Abbayes Joyeuses

Nos pères, à cause des tristesses de leur existence sans doute, aimaient les fêtes. Dans tout le midi, il y avait autrefois des Abbayes de la Jeunesse ou Abbayes Joyeuses, c'est-à-dire des sociétés composées de jeunes gens qui ne cherchaient qu'à organiser des fêtes. Ces sociétés avaient leur statuts et leurs privilèges. A leur tête se trouvait un Abbé de la Jeunesse élu, chaque année, en grande pompe, à la majorité des suffrages.

L'Abbaye Joyeuse de Pierrelatte a été célèbre du XV^e à la fin du XVIII^e siècle.

Il est vrai que, dès le XVI^e siècle, trois testaments lui avaient assuré une existence durable :

- le testament de Louis de Lacroix qui, avant d'aller guerroyer en Italie, lègue 200 florins et une vigne en 1536 ;
- celui de Marguerite Soubeyran, veuve de Rostesin Cheysson, qui lègue en 1577 une terre ;
- celui de Marie Allègre qui lègue 21 sols en 1586 .

L'Abbaye Joyeuse de Pierrelatte organisait chaque année plusieurs fêtes : bravade ou tir au pape-gay, feux de joie, plantation de maïs, charivari, fêtes des Romarins, etc.

Pour les convocations des confrères, le sergent ou batteur de caisse de l'Abbaye parcourait vers le soir les rues de la ville porteur de deux seaux, l'un rempli de sang de bœuf, l'autre rempli de chaux. Il marquait d'une croix blanche la porte des maisons où il y avait des jeunes filles et d'une croix rouge la porte des maisons où il y avait des jeunes gens.

Y avait-il des abus dans ces fêtes et dans les autres fêtes auxquelles prenaient part les confrères de l'Abbaye de la Jeunesse ? C'est possible. Ce qui est certain, c'est que le clergé fit les plus grands efforts, pendant tout le XVIII^e siècle, pour obtenir la suppression de cette Abbaye et que cette suppression fut décrétée le 4 septembre 1782 par le Parlement de Grenoble.

Extrait des « Vieux Ecrits », ANFOS MARTIN, Imprimerie du Journal de Montélimar, 1928

La croisière sous le signe de la généalogie



Avec Jean Louis Beaucarnot, du 30 novembre au 7 décembre 2014...

« Le généalogiste, déjà Sherlock Holmes, va faire œuvre d'historien. » « Qui se lance dans la généalogie se fait rapidement piéger (puzzle, collection, challenges...). » « Mais le principe est simple : ce n'est qu'en cherchant que l'on trouve. La généalogie est faite pour ceux qui aiment chercher ! » J. L. Beaucarnot

Nous avons embaqué à Marseille pour une croisière autour de la Méditerranée. Au fil des jours, nous avons fait escale à Barcelone, Palma, Pise et Gênes.

Tous les jours, le soir, nous avons eu deux heures de généalogie. Le mercredi 3, comme nous avons été en pleine mer toute la journée, nous avons eu droit à deux heures le matin et deux heures l'après-midi.

Le programme a été le suivant : les surprises de la généalogie, les secrets de notre nom de famille, les principes de base et les enquêtes préliminaires, l'état-civil et

des exemples concrets de recherche ascendante, les sources complémentaires, « habiller » ses ancêtres, la recherche en ligne et les recherches descendantes.

Nous avons pu discuter avec J. L. Beaucarnot, acheter ses livres qu'il nous a dédiés. Pour moi, ce fut une aventure extraordinaire et une expérience très enrichissante. J'ai eu une chance inouïe de rencontrer et de dialoguer avec J. L. Beaucarnot qui sait transmettre sa passion pour la généalogie et nous donner le virus dont on ne guérira jamais...

Les Mots Croisés de Nadine

Créés par **Nadine MARCEL** (corrigé page 25)

HORIZONTAL

1. Notre passion au CGDP
2. Lança la patte – Film à grand spectacle
3. Le trousseau en fait partie – Enfoui
4. Début de psychanalyse – Union Européenne – A toi
5. Habiter par les fantômes – Cri sourd à l'effort
6. Lac Champennois
7. Saint – Très bien – Notre cercle
8. Langue du Sud – Canton Suisse
9. Sorcière qui mange trop de chocolats
10. Institut économique de Montréal – Peut ouvrir la porte – Un nombre
11. Adeptes du CGDP
12. Croustillantes – Venue au monde

VERTICAL

- I. Technique d'analyse de l'écriture
- II. Dupé – Société anonyme
- III. Connue au CGDP – Tas
- IV. Cuvette – Petit cube
- V. Ville des fruits confits – Bijou
- VI. Largeur d'étoffe – Métal – Mille-pattes
- VII. Se décide – Acte d'état civil – Fin d'hier
- VIII. Colle – Philosophe – Préposition
- IX. Voyelles – Mieux que jamais – Astre ou fesse
- X. Ancienne mesure – On y marche dessus

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

Rechercher ses ancêtres italiens

Conférence donnée par M. Marc Margarit de l'association *Ancêtres Italiens*, lors des *Rencontres Généalogiques et Historiques* de Mauguio (34) le 28 Février 2015.

Conseils pratiques et comportement souhaité pour une recherche depuis la France

En Italie, la « généalogie » concerne les familles nobles et royales ainsi que l'étude des blasons mais pas des familles roturières. Il faut éviter d'écrire (ou de dire) : « *Je fais la généalogie de ma famille* ».

Les Italiens étudient l'histoire locale et font l'histoire de leur famille.

Pratiquement, il est souhaitable d'établir un petit dossier de quelques pages et éviter de présenter un arbre généalogique.

Ne pas connaître la langue italienne n'est pas un problème.

Important : qui contacter et comment ?

Il est préférable de se déplacer mais, si cela n'est pas possible, il est conseillé d'envoyer à la mairie un courrier comportant les éléments suivants :

- le petit dossier de l'histoire familiale
- une carte postale de votre ville montrant un édifice religieux. Au verso vous indiquez par exemple: « Je suis le petit-fils de monsieur.... et je fais une recherche à usage historique ». Demander un acte de naissance intégral avec les mentions marginales.
- photocopie recto-verso de la carte d'identité du demandeur
- quelques mots gentils
- glisser dans l'enveloppe un billet de 5 ou 10€ pour les frais des photocopies.

Géographie et histoire

Actuellement, le découpage administratif du territoire italien est le suivant : 20 régions (regioni) divisées en 110 départements (province) partagés en 8094 communes (comuni) moins nombreuses qu'en France (36 681).

Les communes italiennes sont vastes, elles sont composées du centre, de hameaux (frazioni) et de lieux-dits (località).

Avant l'unité italienne (1866), les états indépendants avaient des lois propres donc des archives différentes.

De 1805 à 1815, l'Italie du Nord est sous régime français, on retrouve l'état civil napoléonien dans les archives d'Etat.

Pour le royaume de Piémont-Ligurie-Sardaigne, tous les habitants sont des Sardes. Si vous avez un ancêtre sarde, il vient peut-être de Turin.

Les registres en Italie

Pour toutes les recherches, il faut bien déterminer la famille avec des dates précises. Attention avec les noms, il y a beaucoup d'homonymie.

Les sources civiles

Dans les provinces, il y a des archives d'Etat (archivi di stato).

L'état-civil

L'état civil existe à partir de 1866. Le délai étant de 70 ans actuellement (2015), il est possible de consulter les actes NMD de 1866 à 1944. Les registres sont conservés à la mairie avec un double au tribunal.

Les registres de recensement

Les registres de recensement sont très complets avec les renseignements sur toutes les personnes vivant dans la maison, avec les noms et les surnoms (toujours à cause des homonymies).

Souvent, il est préférable de commencer par les registres de recensement puis de terminer avec l'état civil.

Les registres d'émigration

Dans toutes les communes, les émigrants sont enregistrés avec les dates de départ et les déplacements. L'émigration vers la France a été forte : 3 500 000 Italiens sont venus à plusieurs époques. Quelques exemples : après la guerre 14-18, des Italiens sont venus comme agriculteurs dans le sud-ouest de la France, d'autres sont allés travailler dans les mines du Nord ou de la Moselle.

Les sources religieuses

Les registres paroissiaux sont conservés dans les paroisses depuis les années 1580 (1600) jusqu'à 1866. A partir de 1830, un double des registres est conservé dans les évêchés.

Attention, il existe plusieurs évêchés par province.

Il est conseillé de contacter le directeur des archives diocésaines qui pourra vous diriger vers la bonne paroisse et le prêtre concerné.

Les registres des états des âmes sont des registres de recensement religieux : BMS, date et lieu des confirmations. Ce registre est l'équivalent du registre civil.

Les registres des confréries enregistrent les noms des familles donataires.

En Italie, la population est catholique à 95%, les juifs et les protestants vaudois se partagent les 5% qui restent. Les protestants vaudois se retrouvent surtout dans le Val d'Aoste et sont instruits en français. Les juifs sont nombreux à Gênes.

Les actes notariés

L'**enregistrement** appelé « insinuation » en Italie. Ces registres sont conservés aux archives d'Etat par ordre alphabétique des notaires.

Après l'enregistrement, consulter les **actes officiels** des archives notariales avec un classement par notaire et un autre classement par lieu. Ces actes sont consultables jusqu'en 1915, délai de 100 ans.

Le cadastre

Le cadastre existe à Turin à partir de 1723, plus tard dans les autres provinces. Aux archives d'Etat, on peut retrouver les noms des propriétaires.

Les archives militaires

Le registre des conscrits se consulte aux archives d'Etat. Il existe une liste alphabétique des conscrits avec indication du régime : journal de marche. C'est l'équivalent de « mémoires des hommes ».

Les registres en France

Les registres de naturalisation

Du XV^e siècle jusqu'à 1814, les registres de naturalisation se trouvent à la Bibliothèque nationale sur le site de Fontainebleau.

Les actes de naturalité concernent l'époque où les noms et les prénoms étaient francisés.

Les dossiers de naturalisation de 1814 à 1924 sont consultables aux Archives nationales de Fontainebleau. Chaque dossier comportait vingt questions qui renseignent bien sur les personnes. De 1924 à 1950, voir les Archives nationales à Pierrefitte.

Quelques remarques

Les noms de famille sont français dans le Val d'Aoste.

En Vénétie, la voyelle finale des noms de famille saute. On trouve souvent des noms se terminant par « on » ou « in ».

Nationalité italienne : le droit du sang confère la nationalité. Toute personne qui peut prouver qu'un de ses ancêtres, jusqu'à la cinquième génération, est Italien peut revendiquer sa nationalité italienne.

Les sites

www.geneaita.org/fr est une base de données qui concerne toute la France en recensant les premiers (?) Italiens venus en France ; 5 000 actes de personnes ayant des noms français mais Italiens d'origine.

geneaita@geneaita.org ; adresse de l'association : « **Ancêtres Italiens** » 20 rue des vinaigriers 75010 Paris
L'association **Ancêtres italiens** a une permanence les samedis de 14h30 à 16h et les mercredis de 14h30 à 20h.

Mireille BERARD, Monique REIGNIER, Alice LEMAIRE, Agnès PORTIER

Election du pape Benoît XIV en 1740

Le lundi 22 août 1740, la nouvelle arrive à Mollans : Prospero Lambertini vient d'être élu pape sous le nom de Benoît XIV quelques jours auparavant ! C'est le 245^e pape ; il succède à Clément XII. S'il a été élu à l'unanimité, l'affaire ne s'est pas faite en un jour... En effet, c'est un des plus longs conclaves des derniers siècles : il a duré six mois et il a fallu pas moins de 254 scrutins pour en arriver à mettre d'accord tous les cardinaux.

GINOUX 3E 489 f° 57r (AD de Valence)
Election du pape Benoît XIV du 16 août 1740

le Lundy vingt deuxiesme aoust mil sept cents quarante les courriers passant a avignon venant de Rome allant en espagne et en portugal porter la nouvelle de l'election, de nostre St pere le pape ont asseuré que le cardinal Lambertini prosper Lambertini archeveque de Bologne avait esté eleu pape le seize du présent mois daoust quil avait prix le nom de Benoit quatorze, il avoit esté cy devant eveque d'ancone et secrétaire de la congregation du concile, Le pape Benoit traize le fit cardinal dans le consistoire secret quil tint le neufiesme dexembre mil sept cents vingt six, il est né a Bologne le 31e mars 1675 par concequant il n'a que soixante cinq ans;
Le defunt pape Clement douze mourut le sixesme février dernier ainsi le siège a esté vaquant six mois dix jours je prie le seigneur que ce choix ait esté fait selon son coeur et par l'inspiration du St esprit afin que nostre St père le pape Benoit quatorze nouvellement eleu en qualité de vicaire de nostre seigneur jesus christ gouverne son eglise longues années en paix quil la conserve pure et sans tache et par son ministère quil extirpe toutes heresies et quil fasse revenir sous le St giron de leglise catholique appostolique et romaine tous heretiques et chrismatiques, c'est ce que je souhaite en foy de ce

signé GINOUX Not à Mollans

Transcription par André GAUTIER



« Benoît XIV » - Photographie Pierre Subleyras

Benoît XIV est né en 1645 à Bologne. Après des études de droit et de théologie, il est nommé évêque d'Ancône. C'est en 1726 qu'il devient cardinal puis, en 1730, archevêque de Bologne, sa ville natale.

Dans le texte ci-contre, le notaire Ginoux, de Mollans, espère que ce nouveau pape fera revenir les hérétiques et les schismatiques dans l'Eglise catholique et romaine. Ce pauvre homme a certainement été déçu. En effet, Benoît XIV marque son long pontificat de 18 années par son ouverture d'esprit. Profondément conciliateur, il tente de calmer les querelles religieuses et introduit plusieurs réformes canoniques dont, notamment, la validité du mariage entre protestants et catholiques. Il acquiert ainsi l'estime des protestants. De plus, son intérêt pour les sciences l'amène à promouvoir son enseignement. Très instruit et ouvert sur l'esprit du siècle qui est celui des Lumières, il entretient une correspondance suivie avec le monde des savants. Comme d'autres papes, il cherche à embellir Rome et fait construire la basilique Ste Marie-Majeure, reconstruire l'église St-Apollinaire et protéger le Colisée afin qu'il ne soit pas démantelé.

Néanmoins, au cours de la deuxième moitié de son pontificat, il devient plus conservateur.

Enfin, Benoît XIV ne manque pas d'humour ou de diplomatie, c'est selon les points de vue. En réponse à un archevêque polonais qui lui a fait parvenir un courrier très sérieux sur l'existence des vampires dans son pays, il lui écrit ceci :

« C'est sans doute la grande liberté de la Pologne qui vous donne le droit de vous promener après votre trépas. Ici, je vous l'avoue, nos morts sont aussi tranquilles que silencieux et nous n'aurions besoin ni de sbires, ni de barrigel (chef des archers), si nous n'avions qu'eux à craindre... »

Il s'éteint en 1758 à l'âge de 83 ans.

Marie-Claire DEBOUVERIE, sources : *Le Petit Robert*, Wikipedia

Le fils de la Marquise de Montbrun, Barret et autres lieux est-il adultérin ou légitime ?

Question capitale qui engendre de nombreux procès...



Ce mémoire est issu d'un recueil de 5 factums, à la Bibliothèque de l'Université de Toulouse. Il a été publié en 1761. Son auteur est M^e Pierre Firmin Lacroix, avocat (1732-1786).

Il contient 164 pages in 8°.

Un factum, en droit ancien, est un mémoire judiciaire rédigé par l'avocat d'une des parties pour instruire les juges. Ce n'est que dans les années 1790 que ces sortes d'écrits sortent de l'espace judiciaire pour être commentés dans l'espace littéraire : cafés et salons.

En 1761, ils ne sont imprimés qu'en 2 ou 3 exemplaires à l'intention des juges, et conservés dans « d'épais recueils dans les bibliothèques universitaires, rarement dépouillés ». (Roger Chartier, Le portail du Droit Français).

Il faut donc que le procès soit entre personnes riches, nobles, connues, avec un enjeu important pour que soit rédigé, publié et conservé un tel mémoire. (Avant 1790, il n'y a pas d'audience publique et donc de plaidoirie. La défense s'établit par factum).

Cela signifie aussi que ce mémoire n'a aucun souci de chronologie, de logique, de précision, car venant derrière de nombreuses procédures, il est censé s'adresser à des magistrats connaissant parfaitement l'affaire.

C'est pourquoi mon récit ne suit aucunement le plan de ce mémoire qui, d'envolées lyriques en arguties juridiques, fournit la date ou le nom de lieu utile à la compréhension vingt pages après l'endroit où on l'attendrait.

Donc après de nombreuses relectures, je vous livre un récit de ce que j'ai compris de ce mémoire. Pour ceux qui auraient envie de s'y plonger, voici le lien.

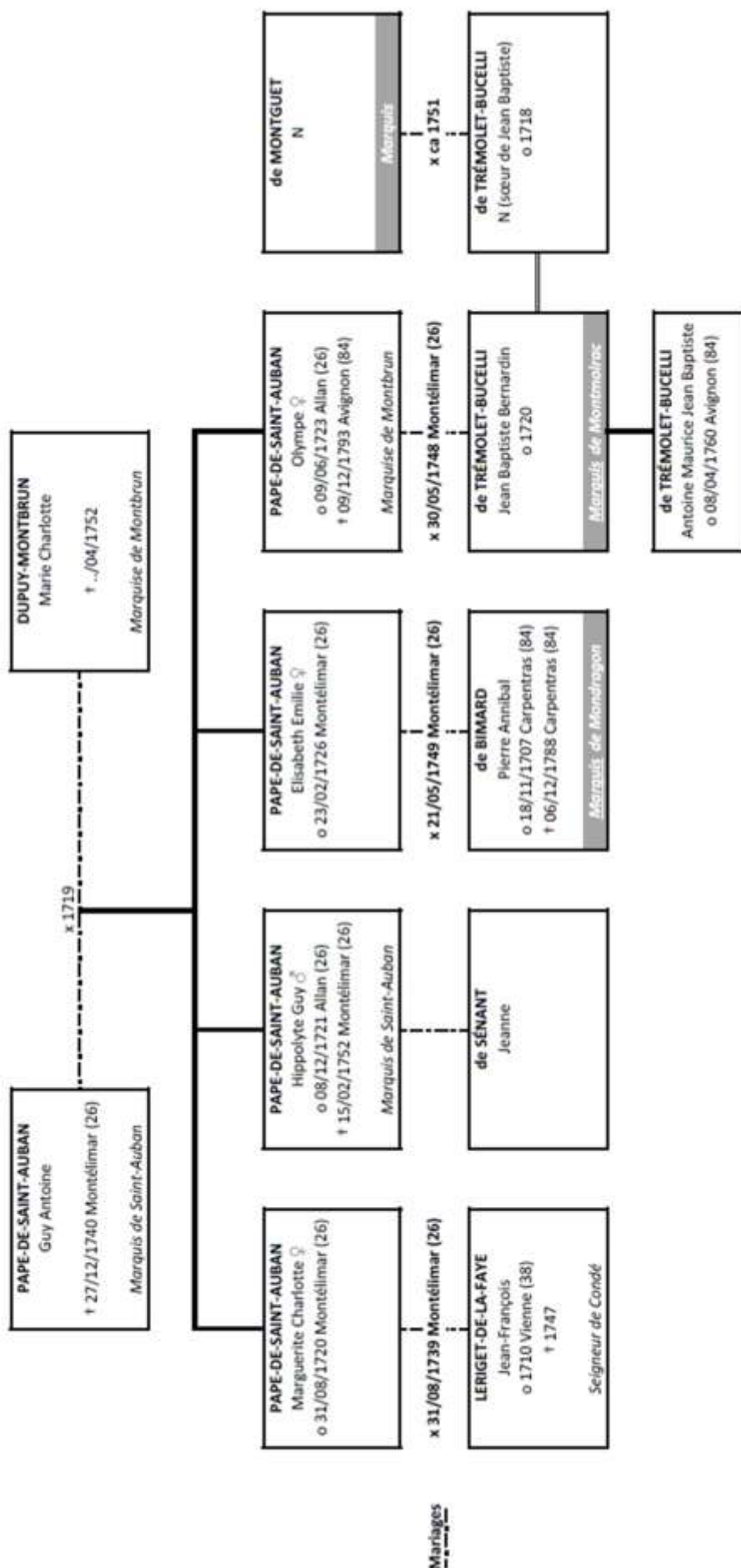
<http://tolosana.univ-toulouse.fr/notice/168939282>

Pour les personnages, le plus simple est de se référer à l'arbre généalogique qui suit.

Il montre à l'évidence qu'à la mort du jeune marquis de Saint-Auban, suivie deux mois après de celle de sa mère (déjà veuve), la fortune de la Dame de Saint-Auban va s'accroître considérablement.

Ceci fait naître la complicité des trois marquis (soulignés dans l'arbre généalogique) contre leur épouse et belle-sœur.

Famille PAPE-DE-SAINT-AUBAN



A ces personnages « historiques » s'ajoutent Margouton, fille de cuisine et maîtresse du marquis de Montmoirac, divers témoins, divers « suspects » de paternité supposée, qui viennent à leur place dans mon histoire.

La Dame de Saint-Auban est donc d'illustre famille des deux côtés : son père descend de Guy Pape « *des plus nobles de Lyon sous Charles VII* », sa mère est la dernière de la branche aînée des Dupuy-Montbrun du Dauphiné, grande maison qui « *a donné à l'ordre de Malte, l'immortel Raymond Dupuy, son premier Grand-Maître* ».

Pour mettre fin à une jeunesse dissolue, le marquis de Montmoirac arrange le mariage de Jean Baptiste Bernardin de Tremolet, son fils qui réside à Alais (Alès), avec Olympe Pape de Saint-Auban le 30 mai 1748 à Montélimar. Il a choisi Mme de Saint-Auban car elle est à la fois bien née et « *trop éloignée de l'époux qu'on lui destinait pour être instruite du désordre de ses mœurs.* »

La Dame de Saint-Auban apporte à son mari une dot de 60.000 livres et de « *grandes espérances* ».

Le soir des noces, le couple fait halte à Bouleno (Bollène) chez la mère de Monsieur, séparée de son mari. Le mariage n'est pas consommé. La pudeur empêche Mme de Saint-Auban de dire « *tout ce qui restait à faire à l'hymen* ».



Sur la route de Bollène à Alais, chambres séparées, mépris, outrages et mauvais traitements ainsi qu'en atteste la procédure de séparation entre époux de 1754. Information du 6 et 8 avril : « *il avoua à la Dame qu'il n'avait aucune sorte d'inclination pour elle, qu'elle lui déplaisait, qu'il voulait qu'elle le sût, et que s'il avait passé par-dessus sa répugnance, c'était pour obéir aux ordres de son père.* »

Si l'on ajoute au tableau la demoiselle de Montmoirac, sœur du jeune marquis qui se montre plus que désagréable avec elle, et le fait que le marquis, son mari, « *était extrêmement attaché à une servante de cuisine nommée Margouton, qu'il la recherchait indécement en présence de la Dame son épouse...* », bref Alès ne semble pas un nid d'amour ni même un séjour agréable.

Du mépris, on en arrive aux menaces de coups, on oblige la Dame à monter dans sa chambre à coups de pieds car dans le même temps, outre Margouton, Monsieur s'est amouraché de la fille d'un maçon qui travaillait à Saint-Christol (St-Christol-lès-Alès, dans le Gard) qu'il « *faisait coucher dans une chambre à côté de la sienne* ».

La marquise de Montbrun, alertée, prétend avoir besoin de sa fille. La Dame de Saint-Auban vient séjourner 18 mois avec sa mère à Montélimar, n'y reçoit qu'une visite de son mari et ne rentre à Alès que pour le mariage de Mademoiselle de Montmoirac avec le Marquis de Montguet.

S'ensuit un été à Saint-Christol avec l'indéboulonnable Margouton et la fille du maçon, toujours présentes.

Mme de Saint-Auban loge au premier, le marquis au second avec ces dames...

Cet état de choses dure quelques mois jusqu'à la mort du marquis de Saint-Auban, son frère « *dans la force de son âge et au milieu de la plus brillante carrière* » (15/02/1752 à Montélimar). Sa mère, la marquise de Montbrun ne survit que 2 mois à son fils, « *la douleur abrégé ses jours* ».

Mme de Saint-Auban hérite donc de sa mère et de son frère sans descendance, ce qui augmente considérablement sa fortune et celle de sa sœur la marquise de Bimard.

Lors de la succession à Montélimar, le marquis de Montmoirac découvre que sa belle-mère, méfiante, « *lui a prohibé l'usufruit de ses biens, qu'elle donnait à sa fille.* »

Nous sommes en 1754 lorsque, nous dit le mémoire, le marquis de Montmoirac se met à frapper violemment Mme de Saint-Auban son épouse, « *la mettant tout en sang, l'obligeant à garder la chambre trois semaines* ». Mme de Saint-Auban, poussée par sa famille, entame une procédure de séparation.

Par décision de justice, « *la maréchassée alla la prendre à Alès et l'escorta jusques chez les Dames Régentes à Nîmes* » (c'est-à-dire, après recherches, au couvent ! On ne plaisantait pas en 1754 avec le mariage !)

Le marquis, dans le même laps de temps, essaie de la faire revenir par de tendres courriers et élabore contre elle le 1^{er} libelle (ou mémoire, ou factum...). Dans ce mémoire, la version de Monsieur affirme qu'elle est partie « *pour suivre un penchant déjà trop décidé et qu'elle était déterminée à ne point contraindre* » (en clair, c'est une débauchée !).

L'acte de séparation volontaire fut signé le 17 mai 1754. Il faut noter que Mme de Saint-Auban, dans cet acte, consent à verser à son mari 1.500 livres par année sur les revenus de ses biens dotaux, ce qui a dû un peu consoler le pauvre homme...

Mme de Saint-Auban se retire dans un couvent à Montélimar, toujours en 1754, dont elle sort pour aller soigner sa sœur, la Dame de Lafaye (chargée de sa conduite !) – elle-même veuve depuis 1747 de Jean-François Leriget de Lafaye, Seigneur de Condé – au couvent de la Roquette, faubourg Saint-Antoine à Paris.

Toutes deux se logent dans une maison à côté du couvent et Mme de Saint-Auban passe deux années entières « *à côté du lit de sa sœur* » souffrante.

Après de nombreuses sollicitations de son mari, la Dame de Saint-Auban se rend à Montbrun où son époux est censé la rejoindre. Celui-ci ne venant pas, « *le dépit, la douleur, la honte attaquèrent si vivement son cœur qu'elle fut affligée d'une maladie violente, qui la tint pendant plus d'une année... dans les frayeurs continuelles de la mort...* »

C'est à l'époque de cette cruelle maladie que commence la prétendue prostitution. Dans son 1^{er} mémoire, le marquis présentait sa femme comme une personne « que la froideur de son tempérament l'empêcherait de lui donner des enfants. » Dans le 2nd mémoire à suivre, il nous la décrit comme « *une courtisane sans pudeur qui, par la publicité de ses désordres, scandalise toutes les provinces qu'elle parcourt... toutes les personnes qui la connaissent, qui se plaît à faire éclater la lubricité* ».

Pour quelles raisons ce 2^e mémoire, cet acharnement du marquis contre Mme de Saint-Auban ?

C'est là que le document que je relate devient extrêmement embrouillé. La seule chose qui soit claire est que Mme de Saint-Auban, fin 1759, est enceinte. Je vais essayer de livrer mes conclusions !

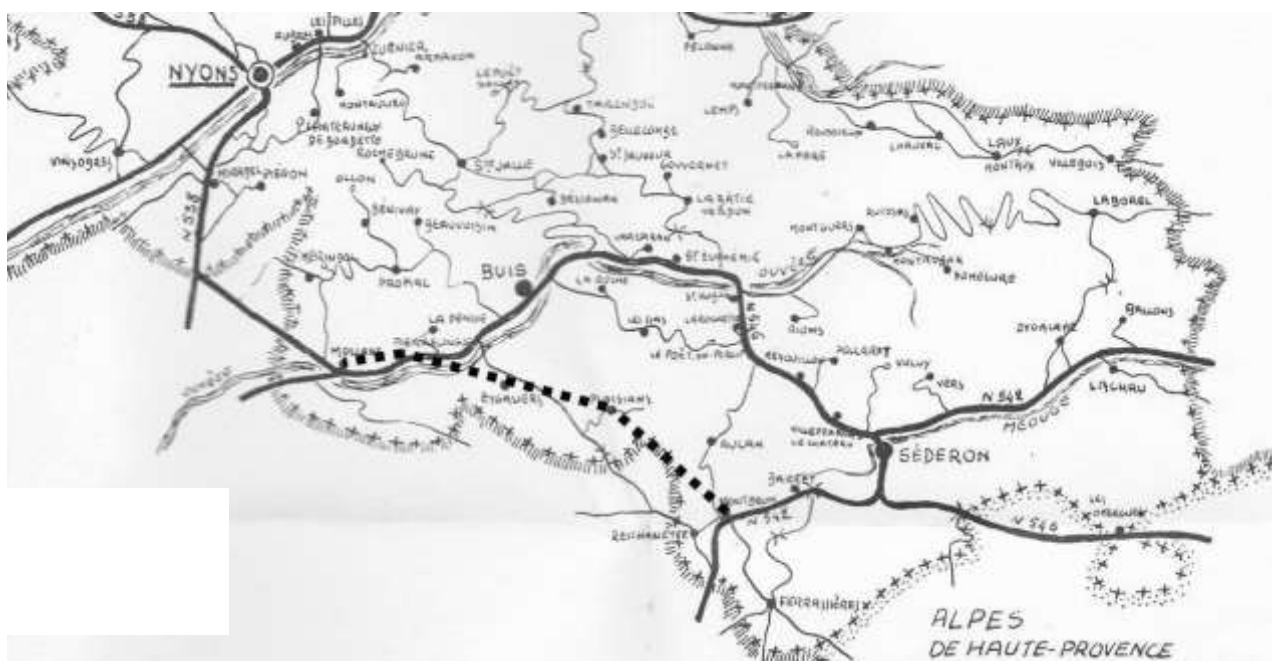
Nous avons laissé Mme de Saint-Auban malade à Montbrun, administrée par le curé « *édifié par ses sentiments.* » Comme chacun le sait (!) « *l'air de Montbrun n'était pas propre à rétablir la santé de la Dame de Saint-Auban. Elle était menacée d'une mort prochaine si elle y faisait un plus long séjour.* »

Le mémoire ici étudié parle même de puanteur, ce qui justifie qu'elle parte « *chercher un air plus pur.* »

Olympe de Saint-Auban s'arrête à Plésian (Plaisians), s'y confesse. Le lendemain elle arrive à Pierre-Longue. Le 3^e jour, épuisée, elle arrive à Mollans où elle se repose 15 jours. Sa sœur, Mme de Bimard, et son beau-frère la font transporter à Nyons, où elle passe 2 mois au lit chez les Demoiselles Gachet. Durant ce périple, à chaque station bien sûr, elle se confesse !

Pendant cette longue maladie, Mme de Saint-Auban teste en faveur de sa sœur Mme de Bimard, ce qui aiguïsera les convoitises du Marquis, comme nous le verrons bientôt.

Olympe de Saint-Auban part avec Mme de Bimard à Carpentras où « *elle est devenue grosse.* »



Ici réside le nœud du problème. Si l'enfant est adultérin, Mme de Saint-Auban sera emprisonnée (ce qu'elle est -- en attendant son jugement -- au moment où ce mémoire a été écrit) et dépouillée de ses biens.

Cela ferait les affaires du marquis de Bimard récupérant alors les biens attribués par testament à sa femme par Mme de Saint-Auban.

Ce qui arrangerait aussi le marquis de Montmoirac, mari de Mme de Saint-Auban, qui récupérerait la totalité de la dot, et dans la foulée, le marquis de Montguet, mari de la sœur de Montmoirac, comptant sur la générosité de son beau-frère envers sa sœur.

Ce que j'écris là n'est pas explicité dans le mémoire que j'étudie mais ce mémoire insiste sur la complicité des 3 marquis, qu'il nomme « *la Triple Alliance* ».

Donc qui a pu « *approcher* » Mme de Saint-Auban à Carpentras où elle demeure jusqu'au 22 juillet 1759 ?

D'après Mme de Saint-Auban, son époux l'a rejointe à Carpentras, quelques lettres en attestent, et lui a demandé « *la permission de s'aller mettre au lit à ses côtés et d'entrer dans son appartement.* » La Dame de Saint-Auban ajoute « *qu'elle lui rendit tous ses droits et il n'en négligea aucun.* » Franchement, on avait de l'élégance au XVIII^e pour parler de ces choses-là !

Fin juillet 1759, à Carpentras, Olympe de Saint-Auban entame un périple de médecins en confesseurs. Nyons puis Avignon où elle voit « *les meilleurs médecins du Comtat* ». Elle essaye enfin Orange sans plus de succès.

Nous la retrouvons donc à Orange en décembre 1759, dans son « *sixième mois de grossesse* », laquelle est reconnue et acceptée par son mari à condition qu'elle modifie son testament car il entend jouir « *de tous les biens dont l'usufruit lui avait été prohibé et 20.000 livres tout de suite...* »

Elle se rend à Avignon auprès de ses beaux-parents.

Dans le même moment, le marquis de Montguet et le Marquis de Bimard, les deux beaux-frères du marquis de Montmoirac, persuadent celui-ci qu'il n'est peut-être pas le père après une si longue stérilité, et aussi que si Mme de Saint-Auban était condamnée pour adultère, la totalité de ses biens pourrait être récupérée.

Il s'agit donc de prouver l'adultère, d'où le mémoire fourni par le marquis de Montmoirac peignant son épouse sous les traits de la débauche, pis, de la nymphomanie compulsive quoique le terme n'existât pas (<http://tolosana.univ-toulouse.fr/notice/168939282>).

C'est à ce mémoire qui frise la pornographie que répond le présent libelle.

Extraits du mémoire de M. le Marquis : « *En présence de plusieurs Dames et Messieurs, se jeter à son col, et le tenant embrassé d'une main, elle cherchait à introduire l'autre dans sa culotte...* »

Il s'agit d'un Monsieur Lambert dont on nous dit qu'il « *était un scélérat diffamé par plusieurs crimes, et notamment par un assassinat qu'il venait de commettre à Séderon.* » (!) « *Elle aime les hommes, elle préfère un Régiment d'hommes à deux femmes...* »

Et anecdote pour montrer sa dépravation : « *Cet officier avait construit au haut d'un roseau, au moyen de la racine qui y était adhérente, une figure que la pudeur ne permet pas de nommer. Il porte et montre à la Dame de Montmoirac cet ouvrage indécent. La Dame toute émerveillée dit qu'il est si ressemblant qu'il ne lui manque que la parole. Elle donne du rouge de sa boîte (de maquillage) pour enluminer l'objet obscène.* » (On ne s'ennuie pas au XVIII^e siècle et si un lecteur a connaissance d'un tel organe parlant, qu'il ne me laisse pas dans l'ignorance, à mon âge...)

Bref, prouver l'adultère est une procédure complexe et interminable où les juges de Nyons et d'Alès se refusent, où la compétence du nouveau juge est retoquée de toutes les façons (trop jeune, pas gradué...), où les intervenants, actes de justice, arguties, sont si nombreux et fastidieux que je n'en donnerai pas le détail : témoins subornés ou non, informations, arguments...

Enfin la Dame de Saint-Auban accouche le 8 avril 1760, à Avignon. Elle est aussitôt emprisonnée à la prison d'Alès par lettre de cachet contenant un décret du juge d'Alès et un « *pareatis* » pris à l'insu du vice-légat d'Avignon (je reviendrai sur ces termes). « *Ils ont reçu ordre de leur Maître de se rendre en France et à Alais pour y recevoir l'assignation car il n'était pas possible d'avoir les pareatis du vice-légat d'Avignon.* »

La voici donc en prison, interrogée et malmenée ! Ses effets sont emballés dans des malles scellées qui resteront 2 jours chez le marquis de Montmoirac.

D'après ce mémoire, le marquis – brisant les scellés – y subtilise les lettres prouvant sa présence à Carpentras lors de la conception de l'enfant. Lors de l'inventaire des biens de la Marquise, le 18 juin 1760, les papiers et lettres sont absents de ce qui a été remis au greffe.

De là, nouvelle plainte de la Dame de Saint-Auban et enquête du 26 juillet 1760 avec sa farandole de témoins, complications, dénonciation des beaux-frères (les deux Marquis).

Le Comtat Venaissin, à cette époque, n'est pas encore en France. Il faut donc une espèce de « visa », soit « *pareatis* », attribué par le légat ou vice-légat d'Avignon pour franchir la frontière entre Comtat et Languedoc où a lieu le procès. D'après le mémoire de la défense, les témoins qui seraient favorables à Mme de Saint-Auban n'obtiennent pas leur « *pareatis* » à temps.

Ce jeu sur les délais d'obtention des « *pareatis* » est une des choses les plus difficiles à comprendre pour un lecteur contemporain. Les administrations, et royale et comtadine, sont pires qu'aujourd'hui et ce que nous qualifions de « mille-feuille territorial » est une plaisanterie par rapport à l'Ancien Régime.



Je liste, pour en donner une idée mais sans les détailler, les points de procédure utilisés par la défense :

- vice de procédure
- prévarication du châtelain
- partialité du juge
- subornation des témoins
- fausseté des faits de l'accusation
- défaut de vraisemblance des faits
- insuffisance des preuves de l'adultère
- défaut d'action dans la personne de l'accusateur que ses propres désordres rendent irrecevables.



Ouf ! Requêtes, contre-requêtes, plaintes, assignations, confrontations, procédures, sentences, nullités, ordonnances, cassations...

Je vais juste résumer les passages cocasses et laisser de côté toutes les scories juridiques fastidieuses.

Il faut juste se rappeler que les sommes en jeu sont énormes, que toute la haute noblesse provençale est concernée.

Mais le problème est simple : s'il y a adultère, qui est le père ? La conception a-t-elle eu lieu à Montbrun ou à Carpentras ?

Je présente rapidement les principaux « suspects » de cet adultère, tels qu'ils sont décrits par le marquis de Montmoirac dans son mémoire accusatoire, et la réponse donnée par ce mémoire-ci en défense de la Dame de Saint-Auban.

Mémoire du marquis de Montmoirac (Accusation)

Mémoire de la marquise de Saint-Auban (Défense)

LAMBERT

« Homme des terres de Montbrun, scélérat, avec lequel Mme de Saint-AUBAN fait de voluptueux repas. »

Visite d'un vassal ; « elle tricote le bas, assise sur un fauteuil du temps que Lambert mange des viandes froides. »

GARNOT

Il loge au château de Montbrun, employé au contrôle des biens. « La Dame allant le trouver dans son lit. »

Le curé de Montbrun « n'a jamais soupçonné un mauvais commerce avec Garnot, il n'en a point ouï dire dans sa paroisse. »

D'après le mémoire, le château de Montbrun bruisse de « la honte de cette double fréquentation. »
(Lambert et Garnot en même temps !)

La servante Rose Coulomb dément aussi ces deux accusations,
Lambert et Garnot sont mis hors de cause par le juge d'Alès.

Il nous reste :

L'abbé RACHELY, à Avignon

« aventurier de profession, tantôt chevalier d'Aracheli tantôt chanoine de Milan, et dans le vrai moine défroqué qui tient sans arrêt des propos sur la bagatelle. »

Elle est déjà grosse de cinq mois lorsqu'elle fait sa connaissance et il ne parle de la bagatelle qu'en patois, leur conversation ne se déroulant qu'en italien.

Le médecin DEYDIER

Déposition d'Anne Carré : « La Dame lui a fait violence pour le retenir au lit avec elle. »

Cette Anne Carré est une prostituée, ayant eu un enfant du Docteur... Après sa déposition, François Tardif, son amant habituel, est nommé concierge du château de Montbrun par le marquis de Bimard.

Ajoutons à cela des suborneurs de témoins, outre les 3 marquis, et non des moindres :
le procureur Perrot, le notaire Rieu et le sieur de la Teulière de Nyons.

Même si le marquis s'était rendu à Carpentras, la Dame n'était point grosse en quittant cette ville fin juillet 1759, Rose Coulomb, lingère, en a eu la preuve. (Elle a eu ses règles !)

La même Rose Coulomb réinterrogée fait une déposition inverse. Il est impossible qu'elle ait eu ses règles car il est attesté que « *Mme se baigna la veille de son départ.* » (Donc elle ne pouvait être réglée : irréfutable en 1760 !)



Après avoir répondu point par point aux accusations, l'avocat de ce mémoire rappelle :

- que M. de Montmoirac a eu une jeunesse fort dissolue,
- que Mme de Saint-Auban jouit d'une réputation sans tache,
- qu'elle a passé ses 35 premières années soit au couvent, soit soignant sa famille malade, soit malade elle-même, et non « *trainant dans l'opprobre et l'ignominie une vie errante et vagabonde comme le dit son mari.* »

Le dernier tiers de ce mémoire — en partie en latin — est un rappel et une démonstration de ce que doivent être les preuves d'un adultère, de l'époque romaine à nos jours (1760) ! depuis la loi Julia, que dis-je, la fameuse loi Julia qui fixe à cet égard la jurisprudence romaine.

En bref, pour ne pas reprendre l'historique et les bons auteurs cités, tout au long de ces siècles, il faut plus que des présomptions pour être convaincue d'adultère.

La peine étant à la hauteur du crime : la mort sous l'époque romaine, le couvent à vie ensuite, le crime doit être avéré. Il ne suffit pas d'être surprise en tête à tête avec un homme dans des lieux cachés, non !, il faut être prise sur le fait, « *in turpitudine* », non pas proche de l'action mais dans l'action ! Les approches du crime ne font pas le crime lui-même !

Pour perdre la liberté et les avantages de la vie civile, il faut avoir été surprise « *folus cum fola, nudus cum nuda, in eodem lecto jacentes... ispis rebus veneris, obscena in obscenis...* »

Bref fou avec folle, nu avec une femme nue, gisant dans le même lit, dans les choses du sexe, dans l'obscénité... Toutes choses qu'aucun témoin n'a pu affirmer.

Si l'on ajoute à cette argumentation que le marquis a d'abord accepté la grossesse de sa femme, et même, a donné son nom à l'enfant dans un premier temps, il fallait bien qu'il puisse penser être le probable géniteur. Il fallait bien que sa présence à Carpentras soit réelle pour qu'il se donne la peine de voler ses lettres en brisant les scellés...

De plus « *tout enfant né dans le mariage ne peut être querellé sur son état. Pater est quem nuptiae demonstrant* » (le père est le mari...) à moins de prouver une absence qui rende les approches du mari physiquement impossibles (guerre). L'absence de cohabitation, la séparation ne font pas la preuve d'une impossibilité physique (nombreux auteurs cités).

La vie passée de Mme de Saint-Auban, son éducation, sa réputation, la publicité qu'elle donne à sa grossesse dès le début témoignent en sa faveur.

Bref, cette accusation d'adultère n'est pas dictée par l'honneur.

Pour une conclusion plus personnelle, je dirai qu'au XVIII^e comme au XXI^e siècle, rien de tel pour une bonne histoire que l'argent, le sexe et le pouvoir.

Observations et questions en suspens

- Epouse adultère ou victime d'un mari monstrueux ? Je n'ai pas la réponse.

- Après recherche, Lambert pourrait être l'auteur de l'assassinat de Durand de Laborel un peu avant la rédaction de ce mémoire en 1761. Il a été condamné par le juge de Séderon au supplice de la roue, condamnation avalisée par le Parlement de Grenoble (Laborel était en Dauphiné alors que Séderon, en Provence, dépendait du Parlement d'Aix).

- Pourquoi l'air de Montbrun est-il délétère pour la santé ? Pourquoi une telle puanteur en plein hiver ? Y avait-il des tanneries, l'odeur des sources sulfureuses était-elle si forte ?

- Malgré les recherches en cours, nous n'avons pas trouvé le verdict de ce procès. Mme de Saint-Auban avait préalablement été condamnée à 2 ans de prison. On sait qu'elle a fait 9 mois à la prison d'Alès.

- Elle est décédée le 9 décembre 1793 à Avignon, soit 32 ans plus tard. Quelle vie a-t-elle eu ?

- Son fils, reconnu par le marquis dans un premier temps, était Antoine Maurice Jean Baptiste Tremolet de Montmoirac, né le 8 avril 1760 à Avignon, paroisse Saint-Pierre. Il n'apparaît pas dans la descendance des Tremolet non plus que dans celle de Mme de Saint-Auban. Soit il a été reconnu adultérin, soit il est mort en bas âge, ce qui ne serait pas étonnant avec sa mère en prison et un entourage paternel pas forcément impliqué dans sa survie. A qui a-t-il été confié durant toutes ces péripéties ?

- La marquise de Bimard a dû hériter de sa sœur, Mme de Saint-Auban, car sa fille, en épousant Jean Baptiste Joseph David de Sade lui apporte en dot « Montbrun, Barret, Vercoiran, Autane (le vieux Vercoiran) et autres lieux ». Les biens de la marquise de Sade sur Barret ont été vendus comme « biens nationaux » après la Révolution aux familles de Barret... dont la mienne, je possède l'acte de vente !

- Pour l'anecdote, cette marquise de Sade-là, branche éloignée du fameux marquis, a marié en 1808 sa fille Louise Gabrielle Laure au fils du « Divin Marquis » lui-même. Cette petite fille de Mme de Bimard est née à Montbrun.

Quand je dis que cette histoire a dû secouer toute la noblesse provençale, on peut lister les familles :

PAPE-SAINT-AUBAN



DUPUY-MONTBRUN



BIMARD



TREMOLET de MONT-MOIRAC



LA TOUR-du-PIN-MONTAUBAN de LACHAU,
alliés par la nièce de
Mme de SAINT-AUBAN



SADE



Plus tous ceux que j'oublie, cousins, alliés, etc... ces gens-là n'étant pas de mes fréquentations ni de ma parentèle !

Hélène ANDRIANT

Chronique de la famille Champin (Château de Salettes)

Cet article est le troisième d'une série ayant pour sujet le château de Salettes. Après un premier article sur les propriétaires successifs du château et des propriétés attenantes, un second article sur l'inventaire du mobilier de ce château en 1731, voici un article sur la famille Champin, propriétaire du château du début XIX^e jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Les sources sont les registres d'état-civil, les annuaires des commerçants de la ville de Lyon, les publications d'Aimé Champin et les articles le concernant parus dans la presse.

Ces Champin qui sont-ils ?

Jean Pierre Champin voit le jour le samedi 13 mars 1723 à Ampuis. A 40 km environ au sud de Lyon, sur la rive droite du Rhône, entre colline et fleuve, Ampuis est la capitale du vignoble de Côte Rôtie. Il est le fils de Pierre, tonnelier. Jean est aussi tonnelier. Son frère Antoine, tonnelier, est maire d'Ampuis. Jean se marie à 18 ans le jeudi 25 janvier 1742 à Ampuis avec Antoinette Garon (1717-1788). Ce couple aura quatre enfants dont Jacques Champin qui suit.

Jacques Champin est baptisé le 7 novembre 1749, *"le parrain a été haut et puissant Seigneur Messire Jacques Hugues marquis de Sarron seigneur des Forges, Fourneaux, Bel-Air, Saint-Just d'Auvergne et autres places, et la marraine haute et puissante dame Marie Françoise de Sassenage marquise de Maugiron, le dit enfant porté pour et au nom dudit seigneur marquis de Sarron par seigneur Simon Antoine chevalier et demoiselle Jeanne Terray pour et au nom de la dite dame marquise de Maugiron"*. Il se marie à 23 ans le lundi 22 février 1773 à Ampuis avec Anne Beaux (1749 - an VIII) fille de Pierre Antoine marchand à Saint-Laurent-du-Pape en Ardèche. Ce couple aura douze enfants dont Jean Champin qui suit. Jacques Champin est marchand tonnelier, négociant à Ampuis. En 1807 à 58 ans, il habite à Lyon avec son fils, quai de Serein. En 1809, Jacques Champin, en tant que négociant à Ampuis, figure sur la liste des membres qui composent le collège électoral de l'arrondissement communal de Lyon, canton de Ste-Colombe. Il décède le 22 mars 1823, à l'âge de 73 ans, à Ampuis, lieu de la Plaine.

Dans cette filiation Champin, Jacques est le dernier tonnelier, c'est aussi le dernier à habiter Ampuis. Son fils Jean sera négociant et s'installera, certes tardivement, à La Côte-Saint-André en Isère. La réussite sociale semble au rendez-vous pour cette famille à en juger par le rang du parrain et de la marraine de Jacques. L'émigration d'Ampuis (1500 habitants au XVIII^e) vers Lyon (près de 100 000 habitants) concrétise probablement une réussite professionnelle. L'association avec d'autres négociants sur Lyon est à noter comme atout dans cette évolution. Cette famille semble avoir traversé sereinement la période mouvementée de la Révolution.

Jean Champin est né le dimanche 29 février 1784 à Ampuis. En 1807 (il a 22 ans), il est négociant à Lyon - quai de Serein. Rappelons (cf. le premier article sur le château de Salettes) qu'en 1817, Aimé de Blanquet et son associé Jules Moyrand, tous deux négociants, achètent au marquis Jean-Jacques de Viennois, le château de Salettes et les propriétés attenantes. Jean Champin se marie à 36 ans le lundi 29 mai 1820 à La Côte-Saint-André avec Hortense de Blanquet (an VIII-1869) fille d'Aymé négociant à La Côte-Saint-André. Ils auront trois enfants : Amable né en 1821 qui décède à 20 jours, Aimé qui suit, et Henry. Jean est alors négociant à La Côte-Saint-André. Au mariage, sont présents Antoine Charnelet 29 ans (marchand de vin en gros au 10 rue Ste Hélène à Lyon en 1838, au 42 rue Vaubecour à Lyon en 1853) et Jules Moyrand 43 ans négociant. Le 29 avril 1824, naît son fils Aimé ; Jean est âgé de 40 ans. Le 4 août 1833, naît son fils Henry ; Jean est âgé de 49 ans.

L'Almanach commercial ou Indicateur par ordre alphabétique des habitants de Lyon en 1835 nous donne Charnelet (Jules) et Sénard, successeurs de Blanquet-Champin et Charnelet (Antoine), ancien Cours d'Herbouville, commerce des vins, au 10 rue de Castrie à Lyon.

Jean Champin décède le mercredi 7 avril 1841, à l'âge de 57 ans, à Valence - rue Citadelle chez madame Alizet.

Jean Champin, négociant à Lyon d'abord puis à La Côte-Saint-André, aura fait la transition entre ses parents et aïeux tonneliers à Ampuis et son fils Aimé qui sera propriétaire viticulteur au château de Salettes à Charols. L'achat, réalisé avec des associés, du château de Salettes s'inscrit dans cette première moitié du XIX^e dans l'expansion importante de l'activité vinicole. La production nationale de 30 millions d'hectolitres en 1788 atteint 85 millions d'hectolitres en 1875. Cet achat, réalisé avec un paiement échelonné, est aussi facilité il est vrai, par la situation difficile du marquis Jean-Jacques de Viennois. Celui-ci a échappé de peu à la guillotine. Jeté dans les cachots de la terreur, il subit 18 mois de captivité mais il a pu conserver son patrimoine. Attaché au château de Septème où il vit, il confie à son gendre le marquis d'Albon, la vente du château de Salettes.

Aimé Champin est né le jeudi 29 avril 1824 à La Côte-Saint-André.

Nous n'avons que deux repères des études faites par Aimé. En 1839, à 15 ans, il est élève de l'Institution d'Oullins et, en 1847, à 23 ans, il présente à Grenoble sa thèse pour la licence « Jus Romanum – De Actione exercitoria / Droit Français – De La Propriété / Droit Administratif – De La Propriété Littéraire et Artistique / Procédure Civile – De La Saisie-Gagerie et de La Saisie-Foraine ».



Son père est mort en 1841, Aimé avait 16 ans.

Aimé ne se destine pas à une profession en lien avec ses études de droit. Retenu par le château de Salettes et les propriétés dont il hérite, il sera propriétaire viticulteur.

Il se marie à 33 ans le mardi 6 avril 1858 à Saint-Marcel-lès-Sauzet avec Marie-Amélie Marquier de Gamon (1841-1909), fille de Jean-Pierre Marquier préfet de l'Ardèche puis du Vaucluse et enfin de l'Ain.

Ce couple aura six enfants : Marie née en 1859, Alix née en 1860, Rachel née en 1863, Aimée née en 1865, Jeanne née en 1870, Henri né en 1874.

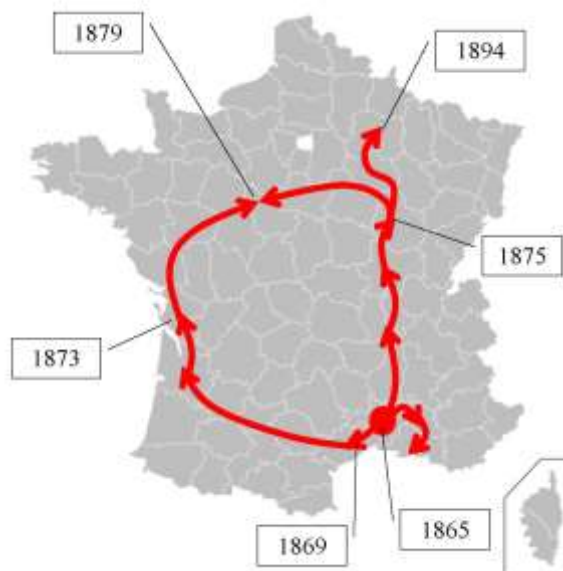
En juillet 1861, Aimé Champin figure sur la liste des cultivateurs du département de la Drôme, signalés comme donnant les meilleurs soins aux chevaux de l'Etat confiés à titre de dépôt.

En 1866, il est membre de la Société départementale d'agriculture de la Drôme.

En 1877, Aimé Champin, 53 ans, républicain, est élu conseiller général du canton de Marsanne. En 1881, à 57 ans, il est élu maire de Charols. Il démissionnera en 1893 peu de temps avant sa mort.

Avant de poursuivre sur l'action la plus brillante d'Aimé Champin, quelques points de repères concernant le phylloxera en France avec cette carte de sa progression depuis son apparition dans le Gard jusqu'à avoir touché tous les grands vignobles.

Carte de la progression du phylloxera



C'est une dizaine d'hectares qui sont plantés de vignes dans les propriétés d'Aimé Champin, essentiellement au sud du château. Les dégâts dus au phylloxera au début des années 70 sont considérables. La production nationale de 85 millions d'hectolitres en 1875 baisse à 30 millions d'hectolitres en 1880. Et pourtant dès 1878, il présente des vins à l'Exposition Universelle de Paris. C'est que dès le

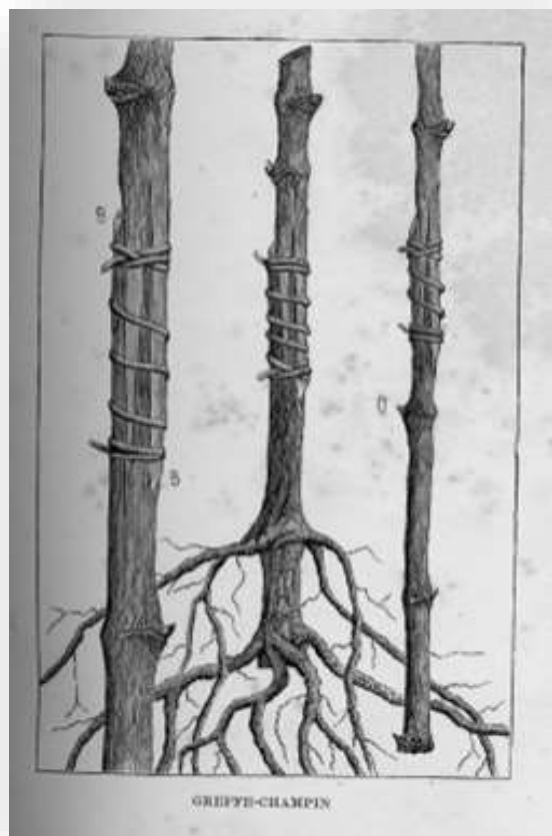


début, il est convaincu que la seule solution réside dans les greffes de boutures sur pieds américains et il met en pratique dans son domaine, y créant même une pépinière de tous les cépages connus.

Aimé Champin a le verbe et la plume faciles pour la lutte contre le phylloxera.

Il écrit d'abord de nombreux articles notamment dans le journal de l'agriculture, puis deux livres édités à Paris, en 1878, *"Culture théorique et pratique des cépages résistants au phylloxera"* de 56 pages à la Librairie Agricole de la Maison Rustique, et en 1880, *"Traité théorique et pratique du greffage de la vigne"* de 350 pages à la Librairie Georges Masson. Ce dernier est mondialement connu et traduit en italien, en anglais et en allemand.

Il participe activement à de nombreux congrès, à Lyon en septembre 1880, à Bordeaux pour le Congrès International Phylloxérique en octobre 1881, à la Cour d'Assises de Montbrison en juin 1884...



En décembre 1883, Aimé Champin est reconnu pour son action : par arrêté du ministre de l'agriculture, la décoration du Mérite Agricole (distinction qui vient d'être créée) a été conférée aux personnes dont les noms suivent : M. Pasteur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences pour travaux d'un ordre exceptionnel ; ... M. Champin, viticulteur, au château de Salettes, à Charols (Drôme) pour travaux importants sur les vignes américaines.

En 1887, il édite un « *Catalogue descriptif des vignes américaines introduites, greffées et étudiées de 1873 à 1887* » qui est encore très recherché.

Aimé Champin décède le samedi 14 avril 1894, à l'âge de 69 ans, au Château de Salettes.

Son fils **Henri** est le premier et dernier des Champin à être né et à mourir au château de Salettes. Le 14 août 1892, "M. Henri Champin, élève de philosophie au collège Stanislas à Paris, vient de remporter au concours général des lycées et collèges de Paris et Versailles le 1^{er} prix de physique et chimie. Nos félicitations au brillant lauréat, ainsi qu'à son père, M Champin, le savant viticulteur de Charols". Il sera ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Bernard MAURICE

Les Mots Croisés de Nadine

Corrigé des mots croisés de la page 11

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	G	E	N	E	A	L	O	G	I	E
2	R	U	A		P	E	P	L	U	M
3	A		D	O	T		T	U		P
4	P	S	Y			O	E		T	A
5	H	A	N	T	E	R		H	A	N
6	O		E				D	E	R	
7	L	O		T	B		C	G	D	P
8	O	C		U	R	I		E		L
9	G	R	A	B	O	U	I	L	L	A
10	I	E	M		C	L	E		U	N
11	E		A	D	H	E	R	E	N	T
12		O	S	E	E	S		N	E	E

Alfred Loudet, un artiste montilien

La famille Loudet vient de Rochefort-en-Valdaine où Jacques et Alix Coste vivent au début du XVII^e siècle. Leur fils Charles, marié le 23 novembre 1677 à Marguerite Michel, est le père de cinq enfants dont Pierre, né le 13 septembre 1685. Marié à Marguerite Audrant de Portes-en-Valdaine, Pierre a un fils : Jean, né le 23 mai 1714, qui est dit ménager « à la Grange de Loudet » et qui épouse, le 17 janvier 1736, Catherine Ferrenc. Le couple donne naissance à huit enfants ; tous deux décèdent à Rochefort-en-Valdaine.

C'est leur fils Jean-Joseph, marié à Marguerite Vachier, qui s'installe à Châteauneuf-du-Rhône comme travailleur de terre et c'est donc là que naît leur fils Jean-Joseph, le 24 octobre 1785. Propriétaire, ce dernier s'installe à Montélimar après son mariage le 6 avril 1807 avec Marie-Anne Pascal. De 1808 à 1826, le couple a onze enfants. Parmi eux, Jean-Joseph Loudet, né le 4 novembre 1811, choisit le métier de plâtrier et se marie, le 27 avril 1835, avec Marie Jarniac, une couturière. Ce sont les parents de l'artiste.

Alfred, l'aîné de leurs quatre enfants, naît à Montélimar le 21 février 1836. L'enfant est doué pour le dessin, aussi ses parents l'inscrivent-ils en 1848, alors qu'il n'a que 12 ans, à l'École des beaux-arts de Lyon, n'hésitant pas à tout abandonner pour le suivre.

Alfred devient l'élève des peintres Léon Cogniet et Claude Bonnefond. En 1862, il devient lui-même professeur tout en obtenant quelques médailles et le deuxième prix de Rome. En 1864, il mérite enfin le premier grand prix en traitant le sujet *Achille jurant de venger la mort de Patrocle*, l'emportant devant Henri Régnault. En 1866, il obtient une distinction au Salon des artistes dauphinois avec le *Portrait du Général baron Renault*.

En 1867, il expose *La chatte*, une petite peinture, puis en 1868, un véritable chef-d'œuvre : *Céphale et Proscris*. Au sujet de cette toile, le *Journal de Montélimar* du 5 mars 1870 observe : « Le sujet en est emprunté à la mythologie grecque. Un jeune marié dédaigne les avances de la déesse Aurore qui se venge en faisant donner par Minos à l'épouse de celui-ci un dard empoisonné. Le malheureux époux reçoit des mains de sa femme l'arme fatale et l'en perce involontairement. Désespéré il s'en frappe à son tour (...). Le dessin et la couleur de cette œuvre remarquable, prouvent que notre compatriote a profité des leçons de ses maîtres : Bonnefond, Cogniet, Robert-Fleury et Pils ».

Ce tableau est acheté par le gouvernement français et cédé au musée de Valence.

Le jeune homme, grand prix de Rome, a-t-il ensuite rejoint pour cinq ans, durée des études, la villa Médicis ? On peut le supposer ! Car on n'entend plus parler de lui jusqu'en 1873, année où il s'installe, avec ses parents, à Paris. Il s'y marie aussi, le 30 avril 1873, avec Marguerite-Valérie Rebière, une institutrice, qui donne naissance, un mois plus tard, le 4 juin 1873, à Anaïs-Valérie.

Le 15 mai 1875, le *Journal de Montélimar* signale que Loudet vient de participer au Salon des artistes parisiens aux côtés de Deschamps et Clément avec *Le Portrait de Mme X*.

Son fils Adrien-Alfred naît le 27 janvier 1877. En mai, il expose au Salon un tableau de genre et un portrait. Le tableau, c'est *Une grappe pour un baiser* : un enfant perché sur l'épaule de sa robuste mère tente d'obtenir la grappe qu'elle vient de cueillir. « La peau blanche et fine de l'enfant se détache sur le teint halé de la mère et produit un contraste des plus heureux » dira le *Journal de Montélimar* du 19 mai 1877. Le portrait « représente un personnage d'une quarantaine d'années, en costume d'officier de marine, exécuté avec une rare perfection de dessin et une vigueur de palette qui rappelle certains portraits de Rembrandt. De l'avis de plusieurs critiques, M. Loudet est l'un des meilleurs portraitistes du département de la Drôme ».

Au Salon de 1878, l'artiste retourne aux mythes de l'antiquité avec *Léda* : « La femme de Tyndare à demi couchée, à la sortie du bain, regarde, outrée puis bienveillante, le maître des lieux, Jupiter, transformé en cygne dans le but de lui prodiguer des caresses ». Les critiques sont unanimes : la perspective et les proportions si rigoureusement observées donnent l'impression de retrouver les peintures décoratives du siècle de François 1^{er}. Zénon Fièvre dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme* assure : « Le tableau de M. Loudet exprime bien ce mélange de résistance et de faiblesse naturel à la femme en proie à une séduction puissante ».

Mais l'année suivante, il présente *La petite sœur quêtuse* qui ne fait pas l'unanimité si l'on en croit le *Journal de Montélimar* du 28 juin 1879 : « Une petite fille habillée en sœur s'apprête à tirer le cordon de sonnette d'une maison charitable... Nous sommes surpris que M. Loudet, dont le talent n'est certes pas à dédaigner, ait eu l'idée de peindre une toile aussi insignifiante (...) ».



Le 15 novembre 1879, le *Journal de Montélimar* signale que Loudet est en train de peindre le portrait du navigateur Duguay-Trouin, commandé par l'État pour orner les salons du Ministère de la Marine.

En décembre 1880, il est... décoré ! Écoutons le *Journal de Montélimar* : « Voilà vingt ans que M. Loudet professe le dessin. Ce qu'il a formé d'élèves est incalculable. La douceur de son caractère, sa science profonde du dessin, ont fait de lui un maître très recherché par les directeurs et très apprécié par ses disciples. Malgré tous ses travaux, malgré sa grande copie d'après Bazzi dit Sodoma, exécutée en 1875 et maintenant exposée à l'école même des beaux-arts, dans l'église des Vieux Augustins, aucune récompense n'était venue jusqu'à ce jour encourager ce travailleur obstiné. Enfin, cette année, son atelier ayant obtenu des récompenses exceptionnelles, le Ministre a cru devoir, sans aucune sollicitation de sa part, lui décerner les palmes académiques ».

En 1883, l'artiste présente au Salon un tableau intitulé *Mouna*, une petite chatte noire qui se dresse contre la poitrine nue de sa maîtresse, une superbe sultane. « Rien de plus gracieux que ce tableau, l'attitude à la fois câline et inquiète du petit chat est très heureusement trouvée. Quant à sa maîtresse, c'est une figure nue d'un très beau caractère » dira Maurice Champavier dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*.

La même année, il participe au Salon de Grenoble avec la *Petite sœur quêteuse* et *Une grappe pour un baiser*, deux toiles déjà anciennes.

En 1885, il peint à Tunis le portrait de A. Cogner puis celui d'Ali Bey, le Bey de Tunis, recommandé pour ce faire par le gouvernement français. Le Bey le décorera, pour le remercier, du grand cordon de commandeur de l'ordre du Nicham-Iftikhar.

En février 1887, Alfred Loudet, devient professeur de la Ville de Paris et professeur de peinture au collège Chaptal. Cette année-là, il offre à la Société de Tir et de Gymnastique de sa ville d'origine, pour sa loterie, un fort beau tableau qui est exposé dans la vitrine de M. Seux, libraire.

Loudet participe également au Salon de Paris avec *Offrande de David au Seigneur* : David soulève dans la main droite la tête de Goliath, sa main gauche tenant encore l'épée qui vient de la trancher.

En 1888, en compagnie de Deschamps – Clément est décédé – Loudet expose *Le premier pain blanc, siège de Paris – 1871*. Il s'agit d'une fillette pauvrement vêtue qui tient sous son bras ce pain blanc disparu de la table des affamés durant l'année terrible de 1871.

Puis pendant près de 20 ans on n'entend plus guère parler de lui... En 1889, pourtant, il présente *Pour fêter la libération du territoire* où il montre un gavroche parisien en costume de cuisinier, portant sur la tête d'alléchantes victuailles, du milieu desquelles émerge un homard.

En 1893, c'est le fameux tableau des parlementaires drômois qui a les honneurs de la presse, commandé en 1889, pour le centenaire de la Révolution. Dévoilé au Salon, le *Journal de Montélimar* du 24 juin le décrit ainsi : « M. Loubet tient le crachoir, MM. Bizarelli et Maurice Faure ont l'air de lui prêter une oreille attentive. Derrière Loubet, le père Madier prête, à défaut de l'oreille, son cornet acoustique, par ce jeu de main qui lui est familier. Fayard, le baron Boissy et l'inventeur des bains au pin sont à l'arrière-plan, ayant un peu l'air de jouer les utilités ».

En 1895, Loudet est à nouveau présent au Salon en section dessin avec deux croquis à la plume : *Les élèves en salle d'étude*, et *Les pauvres du collège Chaptal*.

Puis pendant trois ans, c'est à nouveau le silence. Sans doute est-il malade car il décède le 12 juillet 1898 à Paris, à l'âge de 62 ans. Le *Journal de Montélimar* regrette qu'il n'ait pas reçu, à la place de la « rosette violette », le « ruban rouge » mais rappelle que « l'intéressé n'aimait pas faire des courbettes devant les hommes politiques ». Il se réjouit que ses œuvres soient exposées dans les plus grands musées, et notamment à Paris, Lyon et Marseille. L'hebdomadaire présente ensuite ses condoléances à sa veuve, ses deux enfants, et son vieux père qui ne s'éteindra que trois ans plus tard à l'âge de 89 ans.

Marylène Marcel-Ponthier, Extrait du tome 4 des Chroniques Montiliennes publié en 2014



« Danton », Alfred Loudet, photographie de David Monniaux

Jacques LOUDET ° vers 1615 + 9/6/1695 Rochefort en Valdaine (80 ans)

X **Alix COSTE** U avant 1677

Charles LOUDET ménager ° vers 1644 + 20/1/1729 Rochefort en Valdaine (85 ans)

X 23/11/1677 Rochefort en Valdaine, **Marguerite MICHEL** ° La Bâtie-Rolland + 31/8/1704 Rochefort en Valdaine (fille de Jean et Jeanne Estran)

Pierre LOUDET ménager ° 13/9/1685 Rochefort en Valdaine + 21/3/1725 Rochefort en Valdaine

X 24/4/1713 Portes en Valdaine, **Marguerite AUDRANT** ° Portes en Valdaine + 13/1/1721 Rochefort en Valdaine (fille de Jaques et Marguerite Jellian)

Jean (Louis) LOUDET travailleur, ménager Grange de Loudet ° 23/5/1714 Rochefort en Valdaine + 25/4/1788 Rochefort en Valdaine

X 17/1/1736 Rochefort en Valdaine, **Catherine FERRENC (ou -T)** ° 6/6/1705 Rochefort en Valdaine + 20/2/1803 Rochefort en Valdaine

Jean Joseph LOUDET Travailleur de terre + avant 1807

X **Marguerite VACHIE**

Jean Joseph LOUDET propriétaire cultivateur ° 24/10/1785 Châteauneuf du Rhône + 5/9/1855 Montélimar

X 6/4/1807 Montélimar, **Marie-Anne PASCALIN** ° 26/8/1788 Montélimar (fille de Claude cultivateur et Marie Cavard)

Jean Joseph LOUDET plâtrier ° 4/11/1811 Montélimar + 29/8/1901 Paris XV

Domiciliés au 7 cours Vuitton à Lyon III en 1854, domicilié 179 rue de Vaugirard Paris XV en 1898

X 27/4/1835 Montélimar, **Marie JARNIAC** Couturière ° 5/8/1814 Montélimar + avant 1901 (fille d'André maçon et Anne Favier)

Alfred LOUDET Artiste peintre, professeur de dessin de la ville de Paris, officier de l'ins-truction publique ° 21/2/1836 Montélimar + 12/7/1898 Paris VI

Domicilié au 99 Bd de Vaugirard Paris XV en 1873

Domicilié au 80 rue du Cherche-midi Paris VI en 1877

Domicilié au 4 rue de Bagneux Paris VI en 1896 et 1898

X 30/4/1873 Paris VI, Marguerite Valérie REBIERE ° vers 1839 + après 1898

Anaïs Valérie LOUDET institutrice ° 4/6/1873 Paris VI

X¹ 21/4/1896 Paris VI, Louis BISSEUIL employé au chemin de fer ° 8/8/1871 Paris IV + 7/7/1896 Paris VII

X² 16/2/1901 Paris VI, Jean BERDUZAN clerc de notaire (divorce le 22/1/1902) ° 1/3/1871 St Pierre Nogaret (Lot et Garonne)

X³ 18/4/1903 Paris VI, Albert Ernest NORMAND

Adrien Alfred LOUDET employé de commerce ° 27/1/1877 Paris VI

X¹ 24/3/1903 Paris XV, Louise Rosine CHOMAS

X² 1/8/1908 Paris IX, Joséphine Mélanie EFFANTIN

Visite Pastorale

Monseigneur Pierre François Xavier de Reboul, dernier évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, fit une visite pastorale à la paroisse de Rochefort-en-Valdaine le 13 octobre 1746. Il était accompagné de son secrétaire, de son cuisinier et de plusieurs domestiques. Comment voyageait-il avec sa troupe ? Probablement en carrosse... En tout cas, il dut rencontrer pour monter jusqu'à l'église du cimetière, haut perché à côté du château féodal, les difficultés que l'on éprouve aujourd'hui. Le seigneur du lieu, Laurent du Puy-Montbrun, capitaine des grenadiers, n'étant probablement pas chez lui, ce furent Jean-Pierre Paume, châtelain, et Théolat, consul, qui le reçurent et lui firent les honneurs du vieux château.

Sa grandeur et sa petite troupe prirent là un repas qui dut être copieux et dont on trouve la dépense dans la note à payer suivante : viande de boucherie, 4 paires de poulets, graisse et beurre, salé, dessert, bougies, charbon, dépenses pour les domestiques, pour les chevaux, pour monsieur le secrétaire de l'évêque (pour le verbal qu'il a fait de l'église du cimetière) et pour le cuisinier. Soit 57 livres 4 sols et 6 deniers !

Cette dépense fut acquittée en entier non par le seigneur, mais par les pauvres habitants de la communauté.

Sans doute que ces derniers avaient obtenu, pour la circonstance, l'autorisation de venir sous les murs du château manger leur pain à la fumée des rôtis !

Extrait des « Vieux Ecrits », ANFOS MARTIN, Imprimerie du Journal de Montélimar, 1928

Hartmannswillerkopf, un poème pour la paix

Le 19 janvier 1915, commence la bataille du Hartmannswillerkopf qui allait durer presque un an : jusqu'au 8 janvier 1916 ! Le Hartmannswillerkopf que les poilus appelaient la « *Mangeuse d'hommes* » ou la « *Montagne de la mort* », est un éperon rocheux situé dans les Vosges. Les principaux affrontements ont eu lieu en janvier, mars, avril et novembre 1915. Le nombre exact de morts n'est pas connu, mais les historiens retiennent le nombre de 30 000 morts pour les deux camps et de 3 à 4 fois plus de blessés. Le bilan est considéré comme une véritable tragédie d'autant que les positions de chacun des belligérants n'ont pratiquement pas changé du début de la guerre à l'armistice en novembre 1918.

1256 soldats français sont inhumés dans les cimetières de la région. Parmi les soldats ayant participé à la bataille, il y a eu deux frères, les oncles de Louise Vernede : Marie Joseph Henri Vernede, mort pour la France le 10/9/1917 et Xavier André Jean Vernede, mort pour la France le 14/5/1915. Ils avaient respectivement 31 ans et 24 ans. Louise, leur nièce, a visité la région de la bataille du Hartmannswillerkopf et en a ressenti une si vive émotion que, prenant la plume, elle a écrit le poème ci-dessous. Le 11 novembre 2014, une cérémonie a eu lieu devant le monument aux morts de Joyeuse (Ardèche) où les deux frères étaient nés. En leur souvenir et celui de tous les poilus, Louise Vernede a lu ce poème.



Ils sont trente mille...

Ils sont trente mille
Trente mille quoi ?
Trente mille soldats
Qui dans ce petit bois
Sont passés de vie à trépas

De tous les villages de France
Ils sont partis en chantant
Et remplis d'espérance
De la patrie ils étaient les enfants

Venus pour gagner la guerre
Ils ont connus l'enfer
Et beaucoup de misère
Surtout pendant l'hiver

Si proche la colline d'en face
Dans l'histoire laissera date
Elle était leur horizon
C'était la ligne du front

Les tranchées ennemies
Envoyaient toute sa mitraille
Sur ce champ de bataille
Fauchant beaucoup de vies

Touchés, blessés, tués
Ils sont tombés d'un coup
Le fusil et le nez dans la boue
Pour eux c'est terminé

Hier la lettre est partie
Annonçant une permission
Mais il est mort cette nuit.
Une citation, une décoration
Remplaceront la permission.

« Ce qu'il nous reste ! »

Le monument aux morts de Joyeuse a une particularité rare : à la place d'un poilu, la municipalité de l'époque (Gustave Jallès, maire en 1923) a choisi une représentation « pacifiste » du souvenir : un couple dont la femme porte un casque de soldat... c'est ce qu'il leur reste de leur enfant. Cette statue a été réalisée par Gaston Dintrat, sculpteur de Valence.

Soudain les armes se sont tues
Et dans le calme revenu
On entend les blessés et les agonisants
Gémir et appeler souvent « maman, maman »

Enfin après quatre ans de guerre
Et après tant de misère
Un matin à toute volée
Les cloches se sont mises à sonner

L'armistice venait annoncer
La fin des hostilités
Les combats devaient cesser
A onze heures dans la matinée

Mais combien ici sont restés
Encore bien alignés
Leurs noms à jamais inscrits
Sur les croix de granit

Dieu, on se souviendra toujours
Sur tous les monuments aux morts
Leurs noms seront gravés en noir ou or
Pour nous rappeler leur bravoure

Maudites soient les guerres
Maudites soient les armes
Qui font pleurer les mères
Et verser bien des larmes

Louise VERNEDE

Ce lexique dont la publication a été insérée dans les Lettres n° 79 et 80 se poursuit dans celle-ci. Il a été élaboré à partir de plusieurs sources : le dictionnaire juridique de dictionnaire-juridique.com ; le lexique des Archives départementales des Landes ; le lexique de francegenweb.org ; le lexique de la Chambre des notaires de Lyon : cr-lyon.notaires.fr/fr/lexique.html ; le lexique de la Chambre des notaires de Paris : paris.notaires.fr/lexique ; le lexique de M^e Bedaride : bruno-bedaride-notaire.fr ; le dictionnaire juridique : dictionnaire-juridique.com ; les archives de l'enregistrement de geneawiki.com.

Fondation

C'est une donation entre vifs ou testamentaire faite dans l'intérêt d'un établissement ou d'un service public.

Hommage

C'est une promesse solennelle de fidélité faite par un vassal à son seigneur.

Inventaire

C'est un acte conservatoire qui a pour objet de constater l'existence, le nombre et la nature des biens d'une succession, d'une communauté, d'une société pour maintenir les droits des parties intéressées.

C'est aussi l'état de situation que les négociants dressent à certaines époques de l'année.

Jugement

C'est une décision émanant de l'autorité judiciaire

Lettre de change

C'est un titre commercial par lequel une personne s'oblige à faire payer une somme d'argent à une autre personne dans une autre ville que dans celle où le titre a été souscrit.

Licitation

C'est la vente d'une chose qui appartient en commun à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires.

Liquidation

C'est un acte par lequel on rend clair et manifeste ce qui est embrouillé et incertain.

Lotissement de/et partage

C'est l'action de diviser en parts les immeubles d'une communauté ou d'une succession.

Lots de partage

C'est la portion d'un tout partagé entre plusieurs personnes. Il est employé notamment dans les adjudications et les partages.

Louage

Si c'est un contrat passé entre deux personnes pour convenir de l'usage d'un bien immobilier (durée, prix), il s'agit d'un contrat de bail. Si c'est un contrat passé entre deux

personnes pour convenir du salaire d'ouvrages, il s'agit d'un contrat de travail.

Main levée

C'est un acte qui détruit ou restreint une inscription hypothécaire, une opposition, une saisie ou tout autre obstacle légal.

Exemple : La main levée d'opposition anéantit une opposition à la célébration d'un mariage. La main levée de saisie annihile ou restreint la saisie (c'est le cas après la loi sur la restitution des biens des protestants, la justice ne pouvait rendre les biens que si la famille déposait une demande de main levée sur la saisie des biens).

Mandat

C'est un contrat par lequel une personne confie la gestion d'une ou plusieurs affaires à une autre personne.

Minute

C'est l'original de l'acte que le notaire garde pour en délivrer des grosses (copies de l'acte original) et des expéditions.

Nomination

C'est le titre qui confère une fonction ou un emploi public.

Nomination de curateur

C'est la personne à qui est confiée une charge conférée par la justice ou le conseil de famille afin d'administrer les biens et les intérêts d'une personne qui en est empêchée.

Notification

C'est un acte par lequel on donne connaissance légale de quelque chose par l'entremise d'un officier ministériel.

Notoriété (acte de notoriété)

C'est un acte par lequel un officier public recueille des témoignages en vue d'établir une circonstance ou un fait matériel qu'un grand nombre de personnes ont pu constater. C'est la preuve par la « commune renommée ». Ainsi, lorsqu'un acte d'état civil a disparu, il pouvait être établi par un acte de notoriété.

Obligation

C'est la nécessité de se conformer à une loi, morale ou sociale ou à un engagement contracté.

Offre réelle

C'est une offre de payer accompagnée de l'exhibition ou la représentation effective des deniers ou autres choses dus.

Opposition

Cela désigne toute manifestation de volonté par laquelle une personne entend arrêter l'exécution d'un processus juridique ou judiciaire.

Partage

C'est la division qui se fait entre plusieurs personnes de biens qu'elles possédaient en commun. Pour une succession, c'est le partage entre héritiers, donataires ou légataires.

Pension

C'est une prestation en argent ou en nature pour la subsistance d'une personne.

Permutation

C'est l'échange d'une chose contre une autre. Ce terme ne s'employait autrefois que pour les bénéfices ecclésiastiques.

Perprise

C'est l'action de perprendre, c'est-à-dire : usurper, acquérir frauduleusement.

Pouvoir

Ce terme désigne trois éléments en jurisprudence :

- l'autorité qui gouverne la société ;
- le droit de chacun de faire une chose en vertu soit de la loi, soit d'une convention, d'un contrat, ou de la chose jugée ;
- l'autorisation ou la mission d'agir qui est donnée par une personne à une autre.

Prise de possession

C'est l'action de faire l'usage d'un bien que l'on en soit ou non propriétaire.

Prix fait

C'est une convention qui a pour objet de mettre en œuvre un ouvrage moyennant un prix déterminé.

Procès verbal

Ce sont tous les actes par lesquels un officier public ou un agent de l'autorité rend compte de ce qu'il a fait dans l'exercice de ses fonctions.

Procès verbal de comparution

C'est un acte qui rend compte des dires et observations des parties, ainsi que des aveux que l'une ou l'autre pourrait faire.

Procès verbal de constat

C'est un acte établi par un huissier constatant un fait qui pourrait être utile à une partie.

Procuration

C'est un acte par lequel une personne donne mission à une autre de suivre et régler ses intérêts dans une ou plusieurs affaires.

Promesse

C'est l'acte par lequel une personne annonce sa volonté de s'obliger à donner, échanger, vendre, faire ou ne pas faire quelque chose.

Prorogation de délai

Se dit d'un nouveau délai ajouté à celui qui a expiré.

Protestation

C'est un acte que doit faire le propriétaire d'une lettre de change perdue afin de conserver tous ses droits.

Quittance

C'est l'écrit par lequel un créancier déclare qu'il a perçu de son débiteur une somme d'argent en paiement de tout ou partie de la dette dont il était redevable.

Radiation d'inscription

C'est l'action de rayer une inscription (concernant un privilège ou une hypothèque) des registres de conservation des hypothèques.

Ratification

C'est l'approbation d'un acte.

Réalisation de cession

C'est l'action de rendre réel et effectif le transfert à une personne de la propriété d'un bien, d'un titre ou d'un droit.

Récépissé

C'est un acte par lequel on reconnaît avoir reçu des titres, des documents ou effets en communication ou en dépôt.

Recollement

C'est un contrôle, opéré par un huissier ou par un greffier, fait après inventaire, après saisie ou après apposition de scellés afin de vérifier que les biens mis sous main de justice n'ont pas été déplacés ou détournés.

Reconnaissance

C'est un acte par lequel une personne reconnaît soit la vérité, soit un fait, soit une obligation. Ce peut être aussi un acte par lequel une personne se déclare débitrice d'une somme d'argent, par exemple.

Reconnaissance d'enfant naturel

La filiation des enfants naturels ne peut être effective que si elle est légalement constatée. C'est cette constatation que la loi appelle « reconnaissance ».

Remplacement militaire

C'est le service fait par un individu à la place d'un jeune soldat tiré au sort en vertu de la loi de recrutement.



Des racines pour créer l'avenir

1989 ? C'était hier... Année du Bicentenaire de la révolution - célébrée avec force événements commémoratifs et un nombre incalculable de publications, année des murs et des rideaux de fer qui tombent à l'Est.

Dans le milieu de la généalogie, le calendrier de l'année 1989 fut marqué par le congrès national d'Arras et par le colloque de Sèvres. Cette rencontre, elle, ne fut jamais renouvelée depuis à une échelle nationale : entre le monde enseignant et les généalogistes (associations, particuliers, amateurs, professionnels, ...), à l'initiative et sous la présidence de l'historien démographe Jacques Dupâquier.

Aujourd'hui ? Ce sont les enfants de ceux qui ont quitté le lycée autour de 1989 qui passent leur bac. Combien de programmes, de réformes, d'expérimentations pédagogiques en 25 ans ? Pour se limiter au secondaire, les « itinéraires de découverte », « travaux personnels encadrés » ou « accompagnement personnalisé » ont vécu ou vivent encore... donnant parfois sa place à la généalogie et, souvent dans ce cas, avec succès.

La société et les jeunes ont changé, les outils de communication ont transformé notre (leur) quotidien... Mais, les attentes et les interrogations des adultes quant à la façon d'appréhender la recherche de ses racines avec les scolaires – dans un cadre lui-même scolaire ou, au contraire, hors de ce cadre – sont là et ne semblent pas avoir subi de transformations radicales.

Avec les Archives nationales, l'Association des archivistes français et la Revue française de généalogie, la commission Généalogie à l'Ecole de la Fédération – née en 2001 et présente à tous les congrès - a souhaité mettre sur pied le 28 mars 2015 un nouveau rendez-vous national spécialement dédié à cette thématique.

Chaque association fédérée se devrait d'y envoyer un délégué ! Pour... créer l'avenir ! La généalogie doit-elle encore y faire la démonstration de sa dimension pluridisciplinaire ? Pas sûr. Plus certainement, des approches renouvelées, différenciées, en fonction de l'âge, du cadre, des outils, doivent être partagées et largement diffusées. Et, dans le contexte actuel, tout ce qui participe à la construction de l'identité de nos jeunes n'est pas accessoire mais touche, au contraire, à l'essentiel.

Le 28 mars 2015, venez nombreux participer, aux Archives nationales, à la journée d'étude « Des racines pour créer l'avenir » !

Evelyne Duret

Présidente de la Commission Généalogie à l'Ecole

Deux événements importants dans le monde généalogique : la gratuité des archives numérisées de la Charente et la journée d'étude « Des racines pour créer l'avenir ».

La fin du mois de mars et le début avril de cette année 2015 ont connu deux événements majeurs. Le premier concerne le Conseil général de la Charente qui a décidé de réinstaurer la gratuité d'accès aux archives d'état civil numérisées. Souvenez-vous, en juin 2013, le Conseil général de la Charente avait décidé de faire payer l'accès aux archives numérisées de l'état civil et des paroissiaux. Considérant qu'il y avait rupture de l'égalité des citoyens devant la loi, la Fédération avait immédiatement déposé un recours en annulation de cette décision devant le Tribunal administratif de Poitiers. Dans le même temps, un généalogiste charentais initia une pétition qui rencontra un formidable succès. Profitant des élections départementales, le président de l'Association généalogique de la Charente, Jean-Claude MIGNON, a mené une vigoureuse campagne, non moins décisive, auprès des différents candidats pour connaître leur opinion à ce sujet. Le nouveau président de l'assemblée départementale, anciennement dans l'opposition, était, quant à lui favorable au retour à la gratuité. Il a donc, tout naturellement indiqué, quelques jours après son élection, que la gratuité serait rétablie. Son annonce n'est pas suffisante en elle-même et nécessite, bien entendu, une délibération de la commission permanente ou de l'assemblée du département, pour annuler celle qui est en cours. Cette délibération interviendra, sans doute, au début de l'été. Notre espoir ? Que le département du Calvados suive l'exemple du Conseil général de la Charente. Et notre conclusion : quand des actions sont menées conjointement avec force, les résultats sont au rendez-vous. Certes, certains chemins sont longs, mais l'opiniâtreté finit par aboutir.

La journée d'étude « Des racines pour créer l'avenir »

Organisée le 28 mars 2015 aux Archives nationales, la journée d'étude « Des racines pour créer l'avenir », co-organisée par la Fédération française de généalogie via sa commission Génécole, l'Association des archivistes français et la Revue française de généalogie, a marqué le printemps généalogique. Nous espérons qu'elle sera la première d'une longue lignée, tant ce fut une réussite. Une journée durant, des généalogistes et d'autres acteurs sont eux-mêmes retournés sur les bancs de l'école, afin d'échanger sur des savoir-faire. La matinée ? Consacrée à la présentation de deux expériences : celle de l'EPIDE et celle du collège Louis Pergaud de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher). L'après-midi ? Cinq ateliers abordant chacun une thématique particulière concernant le travail avec les jeunes. La synthèse de fin de journée devait faire émerger dix points essentiels pour chaque atelier. Des points pratiques, porteurs d'avenir, et que vous pourrez retrouver à la fois sur le site de la Fédération (onglet Génécole) et dans notre revue annuelle.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont si bien œuvré pour la réussite de cette journée. Qui ne peut qu'encourager nos associations membres à prendre elles-mêmes l'initiative d'actions à mener... de la maternelle au lycée !

Jean François PELLAN

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :
 Maison des Services publics
 1 avenue Saint-Martin
 26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatières, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 4,50 €

Arbre 7 générations..... 4,50 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations..... 7,60 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	1000	2000	3000
Prix €	1,65	2,65	3,55	4,65	6,00	7,00

Pour les arbres l'envoi est fait séparément, sous tube, et les frais sont de :

1 à 3 arbres : 5.20 € 4 à 6 arbres: 6.20 € 7 à 9 arbres : 10.00 € 10 à 12 arbres : 11.00 €



Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :
cgdp@wanadoo.fr

Notre site Web :
genea26provence.com

Notre Forum :
genea26provence@yahooigroupes.fr

Notre page sur Facebook :
facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la **Drôme P**rovençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Guy VENTURINI
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X